

Ordre du jour

1.	du 19 juin 2023.	469
2.	Démission de M. Jonathan GARCIA du Conseil Général et élection d'un membre à la Commission "Edilité et Urbanisme".	470
3.	Information sur la Caisse de Pensions du Personnel de la Commune de Monthey.	471
4.	Modification du règlement de la Caisse de Pensions du Personnel de la Commune de Monthey.	472
5.	Développement du postulat de M. Clément BORGEAUD intitulé : "Château-Vieux : valorisons enfin notre patrimoine historique au centre-ville".	478
6.	Réponse au postulat de Mme Sandy CRAUSAZ nommé : "Monthey, ville jouable ?".	479
7.	Réponse à l'interpellation de Mme Caroline DAYEN nommée : "Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais - Etude de planification intercantonale".	485
8.	Réponse à la question écrite de M. Clément BORGEAUD nommée : "Conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence et mesures de protection pour les locataires".	489
9.	Divers.	492

Feuille N°: 469



Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Mesdames les conseillères générales, messieurs les Conseillers généraux, monsieur le président de la municipalité, madame et messieurs les membres du Conseil municipal, monsieur le secrétaire municipal, mesdames et messieurs les chefs de service présents, madame la responsable de la salle, mesdames et messieurs les représentants de la presse, chers citoyens présents dans le public.

Je vous souhaite la bienvenue et ouvre le Conseil général du 18 septembre 2023. Le Conseil général a été convoqué le 17 août 2023, soit plus de 30 jours à l'avance, comme prévu.

Je passe la parole à M. Robert Burri pour l'appel nominatif.

Intervention de M. Robert Burri (PS-GC), secrétaire du Conseil général AMBROZINHO Adrienne, ANTHAMATTEN Carole excusée, BELLWALD Antoine, BERGER Claude, BERNER Alain excusé, BESSE Claude, BLUMENTHAL Blanka, BOEMI Jean-Charles, BORGEAUD Clément, BORGEAUD Joséphine excusée, BRESSAN CESCATO Karine, BREU Catherine, BURRI Robert, CAILLET-BOIS Fabrice, CALOZ Aline, CARDOSO David, CARRUZZO Catherine, CASPANI THURRE Diane, CHALOKH Sara, CHRISTE Lucien, CLERC Yvan, CONTAT Célina, COPPEX Chantal excusée, COTTET Guillaume excusé, COUTURIER Mathieu, CRAUSAZ Sandy, CRISTINA Jeanne, DAYEN Caroline, DEFAGO Sylvain, D'ERRICO Adrien excusé, DUCHOUD Andrea, FAUST Pierre-Yves, FELLAY Selma excusée, FRANC Mélanie, GARCIA Jonathan excusé, GISCHIG Bastien excusé, JORIS Guillaume, LABANTI Thérèse excusée, LAUNAZ PERRIN Eliane excusée, MARET Denis, MARIÉTAN David, MARTORANA Didier, MISSILIEZ Isabelle, MOTTET Mathilde, MULTONE Nancy, MULTONE Stéphane, NANCHEN Jacqueline excusée, NANCHEN FERNANDEZ Catherine, OSTRINI Olivier, RABOUD Damien, RIESLE Gérald, RIME Gaelle, ROSERENS Pascale, ROUVINEZ Marie-Soline, ROVERC'H Angélique, SONNATI Guillaume, THETAZ Fabien, TUOR Mama Jacky, VISENTINI Michèle.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Nous sommes donc 48 membres du Conseil général présents. Le quorum de 31 membres est atteint, cela nous permet de délibérer légitimement.

Le Bureau souhaite vous transmettre quelques informations.

En premier lieu, je tiens à remercier les personnes présentes lors de la sortie du Conseil général, samedi 16 septembre dernier, ainsi que mes collègues du Bureau pour l'organisation. Nous avons passé une belle journée et pu découvrir le Vallon de They, la bourgeoisie de Monthey, la fromagerie de Sassex et les mets de la Tovassière, tout cela ponctué par un intermède humoristique. Je vais d'ailleurs me reculer quelque peu du micro.

Deuxième point, le Bureau souhaite vous rappeler que pour siéger, vous devez être domicilié dans la commune de Monthey. Si vous souhaitez démissionner ou si déménagez, nous vous remercions d'écrire à la chancellerie pour annoncer le

DE MONTHEY

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 470

changement. Cela permet ensuite de lancer la procédure de remplacement, compétence du Conseil municipal.

Troisièmement, nous souhaitons la bienvenue à M. Martin Quarroz qui entre dans notre Conseil en remplacement de M. Garcia. Je vous souhaite une bonne législature.

Quatrièmement, le 10 septembre 2023, La population montheysanne a accepté le Règlement Communal d'Organisation. Le Bureau va dès lors relancer le travail de la commission de refonte du règlement du Conseil général. A la demande de la présidente de la commission actuelle et d'entente avec le Bureau, une nouvelle commission sera créée tout prochainement. En février prochain, le 12 exactement, nous fêterons, les 125 ans [ndlr 115 ans] de la création de notre Conseil général. Nous porterons la refonte de notre règlement à l'ordre du jour de ce plénum anniversaire. Il est fort probable que la date du 12 février ne soit pas retenue, puisqu'à cette date, les clefs de la ville seront dans la poche d'un prince ou d'une princesse de carnaval...

Pour conclure, une demande a été formulée au Bureau pour proposer 3 représentants de notre plénum à des ateliers participatifs sur le Projet d'agglomération du Chablais 5ème génération. Le bureau a proposé madame Eliane Launaz-Perrin, messieurs Guillaume Joris et Claude Berger.

Vous voyez devant vous affiché l'ordre du jour. Il a été modifié. Nous avons ajouté un point pour la nomination d'une suppléante à la commission « Edilité et Urbanisme » puisque le poste de membre est pris par une actuelle suppléante.

Est-ce que vous approuvez l'ordre du jour avec cette modification ? On peut aller de l'avant avec cet ordre du jour modifié.

Nous passons maintenant à l'approbation du PV du 19 juin 2023. Le PV est accepté à l'unanimité.

Je vous remercie et je remercie Robert pour le travail effectué. Nous passons au point 2 de l'ordre du jour.

2. <u>Démission de M. Jonathan GARCIA du Conseil Général et élection</u> <u>d'un membre à la Commission "Edilité et Urbanisme".</u>

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Un poste s'étant libéré à la commission Edilité et Urbanisme, il nous revient d'élire un nouveau membre. La place revient au PLR qui va nous proposer une candidate. Mme Dayen, vous avez la parole.

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Je serai brève dans les salutations, comme on nous l'a fait remarquer samedi.

Monsieur le président, madame et messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues,

Le groupe PLR vous propose pour remplacer M. Jonathan Garcia, Mme Andrea Duchoud, actuelle membre suppléante de cette commission. Je vous l'annonce déjà

DE MONTHEY

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 471

maintenant pour le poste de suppléante, en remplacement donc de Mme Andrea Duchoud, le groupe propose Mme Mélanie Franc.

Comme déjà fait précédemment pour d'autres élections, nous demandons qu'un vote tacite soir opéré, puisqu'un seul candidat est proposé par poste.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Il y a une proposition d'un vote tacite.

Une candidature pour une place, selon notre règlement, nous devrions voter à bulletin secret. Si cela convient au plénum, je vous propose qu'on accepte ce vote. La procédure est acceptée à l'unanimité des membres présents.

Considérez donc cette formule pour les 2 prochains points de l'ordre du jour : félicitation à madame Duchoud pour votre élection comme membre à la commission Edilité et Urbanisme.

Comme déjà indiqué, on passe au point 3. Madame Duchoud était suppléante, il nous faut donc une candidature pour la suppléance. Madame Dayen vous avez annoncé Mme Franc. On a accepté le vote tacite donc je vous félicite, madame Franc, pour votre élection à la suppléance de la commission Edilité et Urbanisme.

3. <u>Information sur la Caisse de Pensions du Personnel de la Commune</u> de Monthey.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Je passe la parole à la Municipalité, monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité Merci monsieur le président.

Mesdames, messieurs, permettez-moi de vous saluer au nom de la Municipalité.

Cela fait 6 ou 7 ans qu'on vous présente systématiquement la situation de la caisse de pension de l'année précédente, situation au 31 décembre, durant l'été ou en début de l'automne. La dernière fois, je vous ai dit qu'on arrivait à une situation qui nous permettait de trouver une stabilité. Il fallait donc voir si l'on revenait devant vous. Vous l'avez sûrement entendu ou lu dans les journaux au premier trimestre de cette année : l'année 2022 n'a pas été des meilleures au niveau du rendement des caisses de pension suisses puisqu'on est à une moyenne de plus de 6% de pertes sur l'ensemble des caisses suisses.

On vous a mis, en premier lieu, ce tableau des rendements de la caisse de la commune de Monthey, la caisse de pension des employés de la commune de Monthey et vous voyez qu'en 2022, on a limité la casse avec une perte de 4,58 %, le dernier chiffre qui a été validé par l'autorité de surveillance, cette situation est limitée par rapport au rendement d'ensemble des caisses suisses.

J'ai pour habitude de dire que l'on est une caisse assez modérée, prévoyante, dans laquelle on ne prend pas de grands risques. En 2021, on était à plus de 8% de rendement sur l'ensemble des caisses. On est parfois légèrement en dessous, quand il y a d'excellentes années. C'est une bonne nouvelle d'ailleurs.

On passe directement au tableau suivant, qui définit la couverture de notre caisse.

Feuille N°: 472

Vous voyez les années depuis 2015 ; on était parti en 2012, avant les 2 recapitalisations. Je me répète chaque année, mais c'est important de rappeler d'où on vient. On était à 49% de couverture.

Le Conseil fédéral, dans son ordonnance, a demandé que toutes les caisses de pension publiques aient une couverture de plus de 80%. C'était en 2012 et pour les 40 années à venir, donc jusqu'en 2052. Vous avez vu qu'en quelques années, en 8 ans, on est passé de 50% à 83,8 %, raison pour laquelle il n'y a peut-être plus l'obligation de venir chaque année. Sachez que la perte de rendement que l'on a eu l'année passée a baissé de 3% le taux de couverture. On est toujours à plus de 80 (80,88%) au 31 décembre 2022.

Voilà la situation, qui est toujours aussi réjouissante et qui permet de dire que nous avons une caisse saine et que toutes les mesures prises par les employés, mais aussi par l'employeur, que vous représentez, les 2 capitalisations que l'on a réalisées, les efforts qu'ont faits les employés, ont porté leurs fruits et continuent à porter leurs fruits malgré une année difficile dans les rendements en 2022.

Monsieur le président, mesdames, messieurs, j'ai résumé la situation. Je reste bien évidemment à votre disposition pour toute question.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a des questions dans la salle ?

J'en profite pour amener une correction, nous sommes 49 ce soir et non 48.

4. <u>Modification du règlement de la Caisse de Pensions du Personnel de la Commune de Monthey.</u>

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Le Conseil Municipal sollicite le Conseil général pour valider les modifications des statuts de la Caisse de pension du Personnel de la Commune de Monthey.

En date du 24 juillet, le Conseil municipal a transmis au Conseil général plusieurs documents : un message du Conseil municipal au Conseil général, les statuts en vigueur et ceux proposés à votre approbation ce soir.

Pour rappel, la municipalité propose :

- la modification des articles 2, 4 et 20 rétroactivement au 1er janvier 2023, pour permettre l'affiliation de nouveaux employeurs ;
- et l'affiliation à la CPM de la société Monthey Energies SA, de la future société anonyme du Home "Les Tilleuls", de la société Gessimo SA et de la société du Terminal Combiné de Monthey SA.

Pour étudier cette demande, une commission a été constituée avec les membres suivants :

- Thérèse Labanti, Présidente Le Centre
- Fabien Thétaz, Rapporteur PS-GC
- Blanka Blumenthal, membre PS-GC



DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 473

- Célina Contat, membre UDC
- Catherine Breu, membre les Verts
- Denis Maret, membre Le Centre
- Andrea Duchoud, membre PLR
- Catherine Nanchen, membre PLR
- Mélanie Franc, membre PLR

Le bureau remercie la commission et la municipalité pour le travail effectué. Un rapport vous a d'ailleurs été adressé en date du 8 septembre 2023 contenant les conclusions de la commission et une proposition de modification d'ordre rédactionnel.

La procédure sera la suivante, je vais ouvrir l'entrée en matière où les chefs de groupe, la commission et la municipalité pourront faire valoir leur point de vue. Une fois acceptée, j'ouvrirai la discussion de détail où chacun pourra déposer des amendements qui seront discutés et directement votés.

J'ouvre maintenant l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole? Est-ce que la commission souhaite s'exprimer ? Monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Monsieur le président, monsieur le président, mesdames, messieurs de la Municipalité, chères et chers collègues,

Faisant suite à la transformation des services communaux de l'énergie et du home les Tilleuls, il s'avérait nécessaire de modifier les statuts de la caisse de pension du personnel de la commune de Monthey, la CPM.

À ce titre, le Conseil municipal a fait parvenir un projet au Conseil général. La commission ad hoc a examiné le projet en séance du 21 août en présence du président de la Municipalité, monsieur Stéphane Coppey.

La commission parvient à la conclusion qu'il s'agit d'une adaptation formelle du règlement qui permet de maintenir le statu quo pour les employés affiliés. Ceci correspond à ce qui avait été annoncé par le Conseil municipal et souhaité par le Conseil général lors des débats sur Monthey Energie et le home les Tilleuls. La modification permettra également d'intégrer les employés de deux autres entreprises communales : Gessimo SA et le Terminal Combiné SA.

La commission vous propose un amendement de nature rédactionnelle à savoir remplacer, à l'article 4 alinéa 2, la formule « Conseil communal/général » par « Conseil communal et Conseil général ». En conséquence, et sous réserve de l'amendement précité, la commission recommande à l'unanimité au Conseil général d'approuver les modifications des articles 2, 4 et 20 des statuts de la CPM, rétroactivement au 1er janvier pour permettre l'affiliation de nouveaux employeurs, notamment Monthey Energie, l'affiliation à la CPM de la société Monthey Energie SA de la future société anonyme du home les Tilleuls, de la société Gessimo SA et de la société du Terminal Combiné de Monthey SA.

Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Merci beaucoup, la parole est à la Municipalité.

Feuille N°: 474

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président.

Mesdames, messieurs, je crois que tout le monde a compris les enjeux de cette modification, dite formelle, par monsieur Thétaz.

Vous l'avez cité, monsieur Thétaz et je tiens à le redire, le Conseil municipal et l'ensemble du Conseil général a validé le fait que la création de Monthey Energie SA et du Home les Tilleuls SA ne doit pas prétériter nos employés. En d'autres termes, les acquis, dans le cadre d'employés communaux, doivent perdurer à partir du 1er janvier 2023 et 1er janvier 2024 pour chacune des entités. Cette volonté passe par une affiliation liée au statut, mais aussi par un maintien de l'affiliation à notre caisse de pension puisque nous avons une caisse de pension stable, de qualité, notamment pour nos employés.

Et pour cela, vous l'avez bien compris et ça a été très bien résumé par monsieur Thétaz, il fallait modifier ces quelques articles. Je n'en dirai pas plus parce que je crois que c'est cet élément qui déclenche les autres. Lorsque j'avais pris langue avec votre président, j'avais dit qu'il n'y avait qu'un article à changer ; en réalité vous avez vu que d'autres articles ont été modifiés puisqu'on devait chaque fois adapter et ouvrir la porte aux différentes entités que l'on souhaite intégrer dans notre caisse de pension.

Un petit mot par rapport à ces entités : nous avons rajouté le terminal Monthey SA, il y aura un employé qui sera affilié à la caisse. Gessimo, on l'a mis également, mais c'est un peu particulier, car ils ont leur propre caisse de pension auprès d'une assurance. Peut-être que ça perdurera également, on l'a intégré le cas échéant. C'est aussi une société qui est 100% en main communale. Peut-être que l'année prochaine, dans 5 ou 10 ans, les employés pourraient rejoindre notre caisse. Nous avons donc préféré mettre cette entité dans les statuts et puis on verra si, dans l'avenir, les employés viendront affiliés de notre caisse de pension.

Dernier mot également, Monsieur Thétaz l'a rappelé, la commission ad hoc a demandé une modification à l'article 4 alinéa 2. Le Conseil municipal/général, cela nous convient, c'est même plus clair et porte moins à confusion. On vous propose de suivre la proposition de la commission ad hoc.

Je reste à votre disposition pour toute question complémentaire. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents. Nous allons donc ouvrir la discussion de détail. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ?

Madame Matti.

Intervention de Mme Jeanne Cristina Matti (EPM)

Monsieur le président le Conseil général, chers membres du Conseil municipal, chers collègues,

Les questions suivantes s'adressent à la Municipalité :

DE MONTHEY



DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du **18 septembre 2023**

Feuille N°: 475

L'article 2 des statuts modifiés de la CPM indique que celle-ci a pour but d'assurer le personnel de la Commune de Monthey ou d'autres collectivités ayant adhéré à la Caisse.

Le point 3 de l'article 4 nous apporte un tout petit peu plus de précisions sur les collectivités en question en précisant que pour être affiliée, une collectivité, qu'elle soit de droit public ou de droit privé, doit déployer une activité d'intérêt public.

La définition de ces collectivités étant très large, pouvez-vous s'il vous plaît l'étayer et nous donner d'éventuels exemples ?

Ma 2ème question, aussi adressée à la municipalité, concerne le message que celleci a transmis au CG concernant la modification des statuts de la CPM.

Ce message mentionne que l'impact financier de cette modification est infime puisque les employés de Monthey Energies SA, ainsi que la future société anonyme du Home "Les Tilleuls", étaient déjà affiliés à la CPM et pour la société du Terminal Combiné de Monthey SA, il ne s'agit que d'un collaborateur.

Ma question est donc la suivante :

Quels éléments vous permettent d'estimer que ces 3 sociétés ne vont pas évoluer ? Et d'une autre part, la modification des statuts ne limitant pas l'affiliation à ces 3 sociétés uniquement, que justifie une telle affirmation ?

Merci pour votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Très bien. Monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Monsieur le président, mesdames, messieurs, madame Matti,

Pour répondre à votre question, je l'avais laissé entendre, il y a 4 sociétés qui seront affiliées : Monthey Energie SA, le home les Tilleuls SA, Gessimo SA et le Terminal Rail Route TCM Monthey SA. Ce sont les 4 entités ; pour nous, il n'y a aucune volonté de changer. Même Gessimo a été mis à titre de précaution ou d'anticipation, le cas échéant, si Gessimo devait rejoindre. Actuellement il y a 3 employés affiliés à une autre caisse et pour l'instant il n'y a pas de volonté de changer.

Par rapport aux conséquences financières, on n'est pas à l'abri d'une augmentation. Vous savez qu'on a ouvert de nouveaux lits au home donc il y a eu de nouveaux engagements sur l'année 2023.

Je rappelle que le home sera indépendant au 1er janvier 2024. Il devrait y avoir une stabilité entre le 31 décembre 2023 et le 1er janvier 2024, mais il pourrait y avoir une augmentation avec une offre supplémentaire. C'est la même chose pour Monthey Energie SA. Je rappelle que c'est une plus-value si on a des actifs en plus dans une caisse ; donc tant mieux s'il y a plus d'employés.

De plus, il y aurait de toute façon une augmentation si les 2 entités étaient restées en mains communales. On n'est pas dans une situation avec une arrivée massive d'employés qui n'auraient pas été enregistrés, si ces 2 entités étaient restées communales.

Le message du Conseil municipal nous dit qu'il n'y a pas eu d'augmentation significative entre le 1er janvier 2022 et 2023 pour Monthey Energie SA et 23-24 pour

Feuille N°: 476

le home. Il faut comprendre que l'avenir pourrait nous réserver une augmentation, mais de la même manière que dans tous les autres services communaux ; on peut avoir une augmentation du personnel. S'il y a une augmentation à la crèche, par exemple, il y aura une augmentation du nombre d'affiliés au sein de la commune.

C'est dans ce sens-là qu'il n'y a pas de modification financière notable à enregistrer par rapport à cette ouverture de notre caisse à d'autres entités.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR)

Merci. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prise de parole ?

Intervention de Mme Jeanne Cristina Matti (EPM)

Merci pour votre réponse.

Juste une petite précision : est-ce que vous pouvez m'éclairer par rapport au règlement, au-delà de votre volonté actuelle de ne pas ouvrir à d'autres sociétés, est-ce que légalement, c'est possible de le faire ?

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Alors toutes les modifications devraient être validées par le Conseil général pour que vous ayez la sécurité qu'il n'y a pas d'entités qui n'ont aucun lien avec la commune qui pourraient intégrer notre caisse de pension.

La volonté est liée à cette séparation en entités distinctes de notre Service Energie et de notre home. C'est la volonté que nous avons eue en modifiant les statuts. On s'est rendu compte, comme le Service de l'énergie est devenu une société, depuis le 1er janvier 2023, que tous les employés de cette SA sont membres de la caisse de pension. L'esprit avec lequel on vient devant vous aujourd'hui pour la modification de l'article est de ne pas perdre nos employés qui étaient à la commune de Monthey et qui doivent rester à notre caisse de pension. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général D'autres questions ? Madame Multone.

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Messieurs les présidents, madame la conseillère municipale messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

On peut dire que la caisse de pension de la commune n'a jamais constitué un modèle de gestion favorable. L'histoire nous le confirme, en plus de devoir apporter une garantie de déficit, le ménage communal a déjà dû y subvenir à plusieurs reprises par des versements cash pour un total de l'ordre de plus de 20 millions, sauf erreur.

Les Montheysans constatent que leur exécutif trouve de plus en plus opportun de fonder diverses sociétés anonymes avec l'argent public, comme le Terminal combiné Monthey SA, pour ne prendre que cet exemple.

DE MONTHEY

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 477

Ce même exécutif décide aussi de transformer des organisations communales en société anonymes (Service électrique et Tilleuls).

Selon ces responsables, la raison officielle majeure de cette évolution résiderait dans une simplification de gestion. Ainsi, et pour ces sociétés anonymes, l'exécutif n'a pratiquement de compte à rendre qu'à lui-même avec, comme unique petite contrainte, de devoir répondre aux éventuelles questions de conseillers généraux intéressés.

Dès lors, chaque membre du conseil d'administration de chacune de ces sociétés anonymes a le devoir légal d'assumer la responsabilité et les conséquences de sa propre gestion.

Dans ces conditions, et pour le groupe de l'EPM, il est aujourd'hui exclu d'utiliser la garantie du porte-monnaie de notre population lorsque celle-ci n'a rien à dire dans la gestion de telles sociétés, devenues anonymes. Et cela d'autant plus que d'autres collectivités, qui selon l'art. 2 des statuts, sont encore inconnues à ce jour. La garantie communale octroyée à la caisse de pensions ne doit profiter qu'aux employés de notre administration communale. Le reste relève du domaine privé des entreprises.

Dès lors, notre groupe n'acceptera pas ce projet de modification des statuts, lequel ouvrirait une boîte de Pandore injustifiable.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Très bien, est-ce qu'il y a des demandes d'amendements quant au règlement ?

S'il n'y a plus de demandes de parole, je vous propose qu'on vote le règlement en bloc. pour le moment, on vote juste sur la procédure.

Le plénum accepte de voter en bloc à l'unanimité, moins un refus et une abstention.

Monsieur Thétaz.

Intervention de M. Fabien Thetaz (PS)

Merci monsieur le président, est-ce que ça intègre l'amendement rédactionnel de la Commission ?

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Oui, alors je ne l'ai pas précisé, excusez-moi. Vu que la Municipalité accepte la modification, on considère que le règlement que l'on vote est celui modifié, avec la proposition de la Commission. Vous faites bien de me le rappeler. On va donc passer au vote.

Le règlement est accepté avec 43 oui, 3 non et 2 abstentions.

Le règlement est accepté en première lecture, les 2 tiers étant dépassés. Nous passons au point 6 de l'ordre du jour.

Feuille N°: 478

5. <u>Développement du postulat de M. Clément BORGEAUD intitulé : "Château-Vieux : valorisons enfin notre patrimoine historique au centre-ville".</u>

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

M. Borgeaud a déposé un postulat lors du plénum de juin 2023. M. Borgeaud va développer le sujet, ensuite la discussion générale sera ouverte à l'issue de laquelle uniquement le signataire pourra reprendre la parole. Finalement le postulat sera soumis au vote. Est-ce qu'il y a des remarques quant à la procédure ? Certains s'y opposent ? S'abstiennent ?

La parole est à vous, monsieur le conseiller général Borgeaud.

Intervention de M. Clément Borgeaud (PS-GC)

Merci monsieur le président madame et messieurs les municipaux, chers et chères collègues et personnes dans le public,

C'est un plaisir pour moi de vous présenter ce postulat pour valoriser enfin notre patrimoine historique au centre-ville. Vous avez normalement toutes et tous reçu cette petite présentation, il y a une semaine environ, je vais donc être bref.

Si vous êtes déjà passés sur la place de l'Hôtel de Ville, vous avez sûrement vu ces escaliers. Je vous invite à imaginer que c'est la première fois que ça vous arrive et que, curieux, vous décidez de les emprunter.

Vous tombez assez rapidement sur un panneau, pour le moins curieux, qui vous indique que vous quittez l'espace urbain. Mais vous êtes courageux et vous continuez. Vous tombez sur un parc, ma foi, assez charmant, vous voyez quelques bancs, quelques ruines, puis vous décidez d'en faire le tour. Vous verrez quelques traces d'une activité humaine, presque officielle, avec ce panneau qui rend attentif à la course d'orientation urbaine de la ville.

Vous continuez. Vous regardez une dernière fois la vue. Vous vous dites "c'est dommage, tout cet espace sous-exploité". Je me permets une rapide digression historique : cette colline de Château-Vieux porte bien son nom puisque c'est l'emplacement d'un vieux château qui date probablement du 10e siècle. Il est donc plus vieux que le château de Monthey qu'on connaît bien. Il y a quelques éboulements dans la zone qui ont détruit la majorité des constructions. On trouve même quelques anciens plans de la région. Vous savez peut-être, qu'avant, la Vièze contournait cette colline, mais les trop nombreuses inondations de la zone ont amené à la percée du nouveau tracé de notre cours d'eau communal. C'est celui qu'on connaît aujourd'hui.

En résumé, un lieu d'une grande importance historique qui est aussi un îlot de verdure au cœur de Monthey. Cet atout n'est malheureusement pas exploité aujourd'hui.

On pourrait imaginer plein de choses : des petites mesures, comme une signalétique, qui renseignerait de l'aspect historique de cette colline ou bien des aménagements un peu plus conséquents qui en feraient un vrai parc qui profiterait à toute la population.

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 479

En guise de conclusion, je vous remets volontiers les demandes du postulat, qui demandent au Conseil municipal de présenter sa vision globale autour de cette colline, d'évaluer les différents aménagements possibles sur le lieu pour mettre en avant le patrimoine historique et bénéficier à l'ensemble de la population et, le cas échéant, de présenter un calendrier possible de réalisation des aménagements et pourquoi pas une planification budgétaire pour que les investissements qui seraient nécessaires à cette mise en valeur puissent être réalisés.

S'il y a des questions, je suis à disposition.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci, on va ouvrir la discussion. Est-ce qu'il y a des demandes de prise de parole ? Monsieur Borgeaud, vous souhaitez ajouter quelque chose ?

Magnifique, nous allons donc passer au vote.

Le postulat est accepté à l'unanimité moins 2 abstentions.

Nous passons au point 7.

6. <u>Réponse au postulat de Mme Sandy CRAUSAZ nommé : "Monthey, ville jouable ?".</u>

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Pour mémoire, le postulat de Mme Crausaz a été déposé le 13 juin 2022 et a été accepté le 12 septembre 2022. Je passe la parole à la Municipalité pour sa réponse.

Intervention de Mme Aferdita Bogiqi, Municipale en charge du dicastère Enfance, Enseignement & Formation Professionnelle Merci.

Messieurs les présidents, chers membres du Conseil général, mesdames, messieurs, madame Crausaz,

Pierre et moi allons présenter la réponse au postulat « Monthey, ville jouable ? »

Pour rappel, le postulat demandait une analyse de la place des enfants dans nos rues et le centre-ville, et de quelle manière le jeu libre était favorisé.

La demande était d'augmenter l'attractivité et la convivialité des espaces publics à l'instar du Comte Vert, pris en exemple, de continuer à transformer nos rues, les espaces et les aménagements de la ville, y compris les quartiers décentrés en favorisant une mobilité douce et sécure, faire un état des lieux des possibilités de jeu pour les enfants des catégories suivantes : 0 à 6 ans, 6 à 12 ans et de 12 à 16 ans. En somme, rendre la ville jouable.

Nous nous sommes vus 3 fois, Pierre, moi-même, les chefs de Service IME, Enfance, Ecole et Jeunesse, Sport et Intégration. Le but était de faire un brainstorming et d'orienter l'analyse et l'étude. Les services précités ont fait une analyse des études et ont rendu un rapport qu'on vous propose ce soir.

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du **18 septembre 2023**

Feuille N°: 480

Le Service de l'Enfance a fait une étude auprès d'un groupe d'enfants de 0 à 12 ans. L'observation a eu lieu de mi-avril à mi-juin, il faut préciser que, pour des raisons de temps mauvais, les sorties ont été limitées. Toutes les équipes éducatives ont été sollicitées et 10 groupes ont participé à cette étude.

Les questions posées aux professionnels étaient : la sécurité du trajet et de l'accès aux sites, la sécurité du site et la désirabilité du site. Des remarques complémentaires des équipes éducatives ont été intégrées dans le rapport. Les sites étudiés étaient : Cinquantoux devant la crèche, parc du Crochetan, parc du Closillon, Cinquantoux vers les écoles, une promenade en ville, les abords de la Vièze, le stade Verney, le skate-park et le parc de l'Eau-de-vive. Vous voyez le nombre de retours.

L'analyse du matériau ainsi récolté a donné lieu à la synthèse suivante : les lieux sont perçus comme plutôt positifs et enthousiasmants, donc plutôt sûrs.

Pour les plus petits en revanche, c'était plus compliqué parce que les espaces de jeux étaient plus limités ; étant donné que le matériel était conçu pour les plus grands et l'espace était souvent occupé par ces derniers.

Par contre, ils ont une propension à jouer avec du matériel naturel, des cailloux, des branches qui incitent la créativité et la découverte sensorielle.

Des pistes d'amélioration nous ont été formulées ; celles d'arborer des places pour apporter plus d'ombre et de fraîcheur et multiplier les points d'eau pour se désaltérer, jouer et pourquoi pas patauger.

Les services précités ont fait aussi un état des lieux des espaces de jeux ouverts ou fermés et ont constaté que de nombreuses places de jeux existaient pour les petits, proches des habitations. La catégorie des pré-ados et ados investit autrement les espaces ; plus ils grandissent et sont autonomes, plus ils ont la capacité de se déplacer et d'investir différents lieux et espaces de jeu.

Les aménagements des rues actuelles et en cours favorisent et favoriseront la mobilité douce des enfants et l'accessibilité des espaces de jeux. Il a été mentionné qu'il était important de rassembler et concentrer les espaces de jeu et, par là même, les rencontres avec les pairs et entre les générations.

Les services ont fait un listing des parcs publics existants. C'est assez important de visualiser parce qu'on a connaissance de quelques lieux de jeu, mais j'étais étonnée moi-même de découvrir qu'il y a 20 parcs publics existants. Les 3 derniers étant des parcs futurs. Toujours est-il que pour une ville de presque 19'000 habitants, c'est assez important.

Comme vous le savez, nous avons aussi des aménagements extérieurs prévus et liés à des projets en cours : le Cycle du Reposieux, la salle de la Gare et la Tonkinelle, Mabillon V en construction, le Simplon 10 qui est aussi en cours de réalisation et la petite ferme, pour un peu plus tard.

Une démarche participative a été prévue durant la phase de conception du Simplon 10 et le Cycle d'orientation (CO), d'ailleurs il y a un petit montant dans le budget du CO à cet effet. Les élèves du cycle vont participer à la réflexion de l'aménagement de l'espace, là où le vieux chalet vient d'être détruit.

Ce qui semblait assez important, c'est que plus on construit d'espaces verts, plus ça coûte à l'entretien ; bien sûr la qualité de vie est améliorée, mais ce confort a aussi

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 481

un coût. Donc, c'est important de l'avoir en tête au moment des demandes, voire peut-être le chiffrer, et de ne pas uniquement le constater par la suite.

Les plans des quartiers futurs comme la Plantaud, Semilles, Nant-de-Choëx Sud offrent des espaces et un parc ouverts au public. Nous avons, à la Municipalité, une marge de manœuvre pour valider ou non ces plans de quartier. C'est là que votre postulat, madame Crausaz, est intéressant parce qu'on sera encore plus sensible à cet effet-là. C'est vrai que les promoteurs immobiliers qui construisent des petits immeubles peuvent ne pas prévoir d'espaces pour le jeu. Nous n'avons pas beaucoup de marges de manœuvre pour contraindre à ce que ça existe.

Je vais passer la parole à Pierre qui va présenter la suite et je reste à disposition pour des questions éventuelles, à la fin.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sports, Jeunesse & Intégration

Merci Aferdita.

Je voudrais préciser avec ce qu'elle vient de dire que quand il y a des plans de quartier ou de grands projets, on a à cœur de toujours demander un parc public au sein du projet. On a plus ou moins de marge de manœuvre de le contraindre, mais c'est aussi en bonne intelligence qu'on arrive à négocier et qu'en général ça se passe bien. Vous l'avez vu, il y en a un certain nombre.

On a parlé des structures existantes, mais il y a aussi d'autres concepts dont il faut tenir compte. Il y a aussi ce que l'on fait ponctuellement : les animations. Que ça soit organisé, par exemple, par Monthey Tourisme, c'est très souvent en faveur des enfants, mais aussi dans les manifestations pour les plus grands ; Monthey Tourisme, ainsi que le Service des Sports intègre toujours, au sein du Service de la Jeunesse, des animations socioculturelles et différents jeux ou différentes façons de trouver, pour les jeunes, une façon de pouvoir s'exprimer. Un exemple flagrant qui était un projet proposé au sein de Soluna, est le fameux street work out aux Semilles ; deux jeunes sont arrivés avec une idée, qui a été développée, qui a été construite pour eux. Donc, il faut aussi penser qu'on est attentif au sein du Service jeunesse à ce genre de choses et dire aux jeunes "vous pouvez développer quelque chose, venez avec vos idées, on va y réfléchir et on va le faire, si c'est possible". C'est vraiment un bel exemple de cette façon positive d'accueillir un projet et d'aller jusqu'au bout.

Bien sûr qu'il y a, depuis quelques mois, voire une année ou deux, la nouvelle zone sportive des Verney, pour laquelle quelques millions sont prévus. Vous le savez aussi, il y a énormément d'infrastructures qui seront prévues spécifiquement pour le vélo, mais aussi, avec le jardin de circulation, le skate-park, le pumptrack, des espaces pour le foot, street foot, street basket, beach volley, urbain training et des jeux d'eau, pour jeunes et moins jeunes ; l'idée étant d'avoir à disposition pour les familles dans cet espace, différents jeux pour différents âges.

J'aime bien le mot qu'a utilisé Senta, la cheffe de Service, en disant une "oasis sportive". On se rend compte que là-bas, il y aura tout ce qu'il faut.

On parle aussi d'apprentissage par le vélo, un concept pédagogique puisqu'il y a le jardin de circulation, le mini-parcours avec le pumptrack et un parcours ludique pour

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 482

les VTT. L'idée là derrière est qu'ils apprennent avec du plaisir, avec le jeu. On a déjà contact avec l'UCM, l'Union Cycliste Montheysanne, qui nous avait sollicités pour nous demander s'il pourrait y avoir des coachs. Bien sûr, on est heureux d'avoir des partenaires et on fera tout ce qu'il faut pour que des clubs ou des associations puissent participer avec les infrastructures qui sont mises à disposition.

Ce jardin de la circulation permettra aux enfants et aux familles d'apprendre à circuler en ville, d'avoir une certaine sécurité parce qu'on prend confiance et qu'on peut reporter ce qu'on a appris dans le jardin de la circulation, dans un endroit qui est totalement sécurisé, en allant gentiment par le cheminement qu'on va proposer jusqu'au Rhône et qui remontera en ville. Ce sera vraiment ludique et concret, applicable dans la circulation.

En conclusion, les infrastructures sont vraiment pensées pour le vivre-ensemble, pour l'apprentissage. Il y a des complémentarités aussi à souligner. Finalement, il y a, en ville, le parc du Crochetan, il y aura la zone du Verney, mais tout à fait actuellement pour que le cheminement puisse se faire facilement de l'un à l'autre. On peut donc dire que, même si ces 2 pôles sont séparés, il y a une complémentarité et une facilité de traverser et de s'y rendre.

Pour le reste, vous avez les détails dans la réponse qui vous a été donnée par écrit.

On est ouvert tous les deux à vos éventuelles questions.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Je vous remercie, madame Crausaz, est-ce que vous souhaitez vous exprimer ?

Intervention de Mme Sandy Crausaz (LV)

Merci.

Bonsoir à tous,

Tout d'abord j'aimerais vous remercier pour ces réponses, pour toutes ces pistes envisagées. J'ai noté que vous avez trouvé opportun d'explorer différents modèles proposés, dont les marquages au sol, l'initiative de l'UNICEF, vous avez bien creusé le sujet. Je suis assez contente de ces réponses-là.

Pour creuser un peu plus par rapport au label UNICEF, donc "Ville amie des enfants" : est-ce qu'il y aura une vraie volonté de rentrer en matière avec ce label comme l'ont fait Martigny ou Sion ? Une vraie volonté politique favorable aux enfants : notre ville va-t-elle s'engager concrètement pour obtenir ce label ? C'est ma question.

Ce serait à mon sens un signe fort de notre engagement pour la jeunesse et ça donnerait une feuille de route concrète et claire pour améliorer continuellement les conditions de vie des enfants ; pas seulement une reconnaissance, mais un réel engagement pour que chaque enfant puisse grandir, s'épanouir, être éduqué dans les meilleures conditions possibles dans notre ville.

Il y a une autre question. On a aussi relevé les pistes d'amélioration pour les tout petits, comme arboriser les places, installer les points d'eau. Cet élément nous semble

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 483

très important parce que les tout petits ont peu de moyens de nous exprimer leurs besoins ; il est de notre devoir de les prendre en compte.

On a noté par ailleurs 3 projets d'engagement prévus au budget 2023 et deux autres en cours de réflexion. On voulait juste une précision : lesquels sont en cours, lesquels sont lesquels par rapport au projet ?

Une dernière chose aussi par rapport à la sécurité, au Chemin des Ecoliers, par rapport à la construction de Mabillon.

Il y a une chose que j'ai relevée par rapport à une phrase qui a été notée : « à relever que même si le milieu urbain est souvent perçu comme hostile, nombre d'enfants se déplacent seuls en ville, contrairement aux idées reçues, donc l'école incite les parents à laisser les enfants se rendre à l'école de manière autonome » ; tout à fait, mais concrètement, ce n'est pas ce qu'il se passe au vu du nombre de voitures présentes côté Avenue de l'Europe, côté Mabillon, côté Avenue de la Gare. Ce n'est vraiment pas sécurisant pour les enfants qui se rendent à pied à l'école. Même en tant qu'adulte, j'ai failli me faire shooter juste en traversant vers Mabillon et j'ai regardé avant de traverser.

Je me demande, par rapport à la zone de Mabillon, vu qu'il y a les travaux, comment sécuriser cette zone, pourquoi pas la faire en zone 20 ? Est-ce qu'il y a une réflexion qui était faite là autour ? Et puis par rapport aux parents, alors je peux concevoir qu'on amène nos enfants en voiture parce qu'on va travailler après, qu'on doit déposer le petit à la crèche, qu'on va au job, donc on prend la voiture, c'est plus rapide. Clairement, je l'ai fait. Clairement, les transports et la mobilité douce ne sont pas encore assez efficaces pour nous rendre la vie plus belle à ce niveau-là.

Je me dis: pourquoi ne pas faire de vraies zones de dépose sécurisées comme à l'Avenue de l'Europe mais plus élargies ou plus étendues ? Je ne sais pas, mais il s'agirait de se questionner là autour.

Voilà, j'ai fait le tour de toutes mes questions et je vous remercie.

Intervention de Mme Aferdita Bogiqi, Municipale en charge du dicastère Enfance, Enseignement & Formation Professionnelle

Je vais peut-être répondre à la deuxième question.

D'abord par rapport au Mabillon, il est prévu que cette zone soit fermée, quand les travaux seront terminés. Pour l'instant, c'est un chantier. Le chantier est sécurisé. La commune ne peut pas investir pour sécuriser un périmètre beaucoup plus large que ça. Par contre, il faut patienter un peu, mais il est prévu que la zone soit fermée ; la route Martoret sera fermée jusqu'à l'avenue de l'Europe, ce qui fait qu'on aura une zone très « secure » pour les enfants, pour circuler d'un endroit à l'autre.

Par ailleurs, vous avez remarqué que la route perpendiculaire est aussi à 30 à l'heure maintenant. L'idée, après la réfection des Genêts, est de créer un campus très très large où les enfants pourront circuler de manière beaucoup plus douce et tranquille, même les tout petits ; jouer, s'amuser, investir les lieux et les espaces de manière beaucoup plus sereine et ludique qu'actuellement.

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 484

Par rapport aux zones de dépose, on réfléchit aussi. On a prévu une zone de dépose au Mabillon vers la future UAPE. Ce sera donc là, en plus de celle qui est sur l'Avenue de l'Europe. C'est vrai que l'Avenue de l'Europe, quand on limite la vitesse dans certaines rues, on sait qu'il y a un transit sur les autres rues et là, ce qui se passe, c'est qu'actuellement l'Avenue de l'Europe est chargée, surtout à des moments de fréquentation ; il y a des pics dans la journée le matin, à midi et le soir. On réfléchit à ça. Je pense qu'on aura une solution, mais cela nous préoccupe. Il y avait même l'idée de faire un passage sous-voie pour les enfants qui traversent en même temps. Ce n'est encore pas décidé, mais on y réfléchit et on trouvera certainement des solutions à cette problématique.

Par rapport au déplacement des écoliers. C'est vrai qu'il faut attendre que tous les aménagements de la ville soient terminés. L'Avenue de la Gare est terminée, mais pas la gare CFF; l'aménagement à cet endroit sera amélioré.

Il y a un autre aspect : dans les écoles, il y a une sensibilisation par rapport à la mobilité douce, notamment le déplacement en vélo. Ce travail de sensibilisation est fait sans arrêt, par rapport aux transports publics et aux déplacements à pied en ville. Ce qu'on constate, c'est qu'il y a beaucoup plus de personnes qui traversent la rue de manière plus tranquille maintenant : l'Avenue de la Gare et les autres rues dont on a limité la vitesse. On a un retour positif par rapport à ça, mais cela implique une cohabitation de plusieurs usagers : vélos, trottinettes électriques, etc.

Je pense qu'il faut laisser le temps aux gens de s'habituer à cette cohabitation. J'imagine que les enfants apprennent aussi à se débrouiller dans ce chaos, sécurisant quand même. Je laisse la parole à Pierre pour la réponse par rapport au label.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je vous demanderai d'être bref et de rester un peu dans le sujet, car on est en train de faire tous les projets de vos dicastères, ce n'est pas le lieu, on répond à la question du postulat. Merci.

Intervention de M. Pierre Contat, Municipal en charge du dicastère Sports, Jeunesse & Intégration

Je vais essayer de répondre pour le label.

Effectivement, dans mon service, on avait fait le label "La ville en santé", qui est un label aussi. Le label pour moi n'est pas un but en soi. C'est un fil rouge. Il faut une pesée d'intérêt. Si avec tout ce qu'on a fait, avec quelques petits détails, on peut obtenir le label oui, c'est un plus ; mais si le label implique des investissements par la suite... Avoir un label c'est une chose, mais pour le garder, il y a souvent beaucoup de frais supplémentaires.

Enfin, il faut une pesée d'intérêts entre le plus du label et les contraintes, tant dans l'organisation que dans l'engagement d'EPT supplémentaire, parce qu'il faut gérer l'administration, il faut contrôler.

Je dirais qu'actuellement, ce label n'est pas un but en soi. On est en train de faire du mieux qu'on peut. Comme l'a dit Aferdita, vous voyez qu'il y a énormément de mutations. Dans 2 ou 3 ans, quand on aura stabilisé tout ça, le Mabillon et tout ce qui va avec, peut-être le label viendra de soi, mais actuellement, ce n'est pas un but en soi.



Feuille N°: 485

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Merci beaucoup. On va passer au point 8 de l'ordre du jour.

7. <u>Réponse à l'interpellation de Mme Caroline DAYEN nommée : "Parkings d'échange (P+R) dans le Chablais - Etude de planification intercantonale".</u>

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Madame Dayen a déposé ce sujet le 20 mars 2023, il été développé et accepté le 19 juin 2023. A la fin, seul l'interpellant a le droit de se déclarer satisfait ou non et, le cas échéant, de motiver brièvement sa déclaration.

Aucun autre membre de l'assemblée n'intervient dans le débat, à moins que la discussion générale ne soit demandée et votée.

Monsieur Gilles Cottet, vous avez la parole.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Merci monsieur le président.

Mesdames, messieurs les conseillères, conseillers généraux, chers collègues, madame Dayen,

Au nom de votre groupe, vous avez relayé le texte d'une interpellation qui a également été adressée chez nos voisins de Collombey-Muraz, qui ont répondu le 12 juin dernier, et à peu près dans les mêmes termes au Grand Conseil du canton de Vaud, Grand Conseil du canton du Valais ainsi qu'au Conseil National.

Dans cette interpellation, on relaie certaines inquiétudes par rapport au "rapport parking d'échanges d'octobre 2022". On relève que le Chablais Région arrive à la conclusion que le développement des transports publics dans le Chablais aura pour conséquence de réduire la demande en place de stationnement et propose dès lors de réduire le nombre de places.

On évoque aussi une vision dogmatique déconnectée de la réalité et, en conclusion, qu'il est indispensable de rejeter toute réduction de l'offre Park & Rail tant qu'une connexion directe des chemins de fer ne sera pas assurée du côté valaisan du Rhône. Suite à la soutenance de ce texte, vous posez 5 questions auxquelles on va vous répondre ce soir. Si vous êtes d'accord, je ne vais pas vous faire la lecture intégrale puisque vous avez tous pu prendre connaissance de ce rapport. Je vais rappeler le contexte et les objectifs de ce travail.

Chablais Région a débuté en février 2021 : une étude sur les parkings d'échange, voitures et vélos ; c'est important de le préciser, de façon intercantonale et puis sur l'ensemble de son territoire. Pour mémoire, Chablais Région représente les 28 communes des Chablais valaisans et vaudois ; ce qui ressort de cela, on le savait, c'est que les 2 cantons disposent de cadres légaux bien distincts et de stratégies dédiées. On en reparlera un tout petit peu plus tard.

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du **18 septembre 2023**

Feuille N°: 486

La stratégie cantonale vaudoise prévoit déjà une contribution au financement des études, la réalisation aussi et surtout l'exploitation des interfaces régionales, qu'ils estiment d'intérêts cantonaux. Pour ce qui est du canton du Valais, à ce jour, le canton ne prévoit aucun soutien au Park & Rail. Comme l'a fait mon collègue Olivier Turin au début de cet été chez nos voisins, j'adresse aussi un message à nos députés ici : il y aura un travail à faire au niveau du Parlement et cela fera aussi l'objet d'une sollicitation par Chablais Région prochainement.

Chablais Région n'a jamais publié le rapport d'étude puisqu'il n'a à ce jour pas fait l'objet d'une validation, ni par les communes, ni par Chablais Région, ni par les deux services cantonaux qui en ont pour le moment simplement pris connaissance.

Le service de la mobilité de notre canton a été impliqué dans la conduite de l'étude, mais aujourd'hui, il n'a pas approuvé ce rapport qui doit encore être validé par les instances politiques. Pour information, le rappel du contenu de cette étude concerne un diagnostic : la situation actuelle, la situation de terrain qui donne lieu à un rapport de diagnostic. Finalement, il y aura un établissement de la demande avec les pendulaire et les futurs pendulaires. Finalement, il y a aussi un dimensionnement, une mise en œuvre, une gestion et, in fine, un rapport de planification.

Tout cela représente environ 11 étapes. Le texte auquel il est fait allusion a été visiblement pêché à l'étape numéro 4. Tout cela pour dire que ni à l'échelon cantonal ni à l'échelon des 28 communes, il n'y a de conclusions publiées, encore moins adoptées.

La question numéro 2: est-ce que le service de la mobilité est conscient de la perte de qualité de vie pour les citoyens du district qui découlerait indubitablement de la mise en œuvre de cette planification? L'énoncé de l'interpellation n'est pas complet, il est peut-être erroné. Il ne s'agit pas uniquement de diminution du nombre de places dans les P + R, mais, vous le verrez au moment de la publication de l'étude définitive, dans certains cas, on évoque un agrandissement du nombre de places et des développements de plusieurs P + R qui n'existent pas aujourd'hui, dans des endroits qui vont devenir, par une nouvelle configuration, des gares agrandies ou des nouveaux hubs chablaisiens, dans l'optique d'une vision et d'une planification régionale.

Tout cela s'inscrit dans une vision à moyen terme, c'est-à-dire lorsque les développements des transports publics qui sont planifiés, la sécurisation de la ligne AOMC, seraient mises en œuvre, à partir de 2030. Les P + R, jusqu'à cette échéance-là vont garder toute leur importance, leur nécessité et leur utilité même si, dans un premier temps, il faudra s'attendre à une pression croissante du côté d'Ollon, du côté d'Aigle et de Monthey.

Je crois qu'il est facile à comprendre qu'on ne peut pas raisonner site par site ou commune par commune, car le développement de cette offre doit tenir compte de toutes les interdépendances entre nos communes ; des deux côtés du Rhône et des sites. Comme je l'ai dit tout à l'heure, le développement des transports publics, toutes les contraintes de mises en œuvre, les bases légales, les aides, les financements ne sont pas les mêmes.

L'offre de ces Park & Rail sera également évoquée dans ce document : toute la partie de l'administration, l'abonnement ; qui va les gérer ? ; qui sont les ayants droit ; est-

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 487

ce qu'il y a des exceptions ? ; des critères de légitimité ? Il y a des gens qui n'ont aucune autre alternative que de venir en voiture, dans certains villages, dans certains hameaux, certaines professions. Ces exceptions seront bien sûr maintenues. Les communes se sont toutes prononcées par rapport à cela et ces gens ne seront pas exclus. Cela restera possible, dans certaines conditions.

La troisième question: pouvez-vous exposer pour quelle raison cette planification ne tient pas compte des projets de développement de la ligne CFF du Simplon par Monthey ainsi que de la ligne Sud Léman?

On le rappelle, la planification tient compte de projets de développement dans un horizon de 10-15 ans. C'est la temporalité de cette étude, ce n'est pas pour demain matin. Les développements des transports publics sont axés sur cet horizon, donc clairement le développement de la ligne Sud Léman et l'hypothèse du raccordement de Monthey à la ligne du Simplon. L'offre Park & Rail qui peut être développée à l'amont, se fait uniquement sur les lignes ; c'est le cadre de ce document actuel et la qualité et l'éligibilité de ces lignes doivent être suffisamment élevées au regard des critères qui sont définis. Ce n'est pas nous qui définissons ces critères, c'est notamment la politique fédérale ; en premier lieu l'Arrêt et surtout l'Office Fédéral du développement territorial. Tout cela pour des questions de financement.

La réhabilitation de la liaison ferroviaire du Sud Léman, vous le savez, a fait l'objet d'études très approfondies qui sont suivies par l'État du Valais et Chablais région, qui sont des partenaires primordiaux du projet. En France, la concertation publique devrait avoir lieu au début de l'année prochaine. Vous avez peut-être vu dans la presse récemment que cela s'est accéléré. Il semblerait qu'il y a un alignement de planètes assez intéressant. Il y aura des études d'avant-projets ; on parle d'une réalisation qui ne se déroulera pas avant 2030.

La 4e question : que pense la commune de Monthey de ces conclusions?

La commune de Monthey a été partie prenante dans cette étude de planification. Elle a participé à différentes séances ; il y a un Copil qui réunit les élus et une commission technique qui réunit les techniciens des communes, en l'occurrence Patrick Fellay pour ce qui nous concerne ; donc elle a été impliquée tout au long du processus qui a débuté en février 2021. Les options qui seront présentées dans le document correspondent dans les grandes lignes à la vision communale dans le domaine, mais pour la ville de Monthey, il est toujours prématuré de se déterminer définitivement à ce stade. Pourquoi? Parce qu'il y a des projets d'envergure; on vient d'en présenter un à la population, il y a environ une semaine, de quartier de la gare ; qui sont à l'étude, entre autres : l'aménagement de la gare, la sécurisation de l'AOMC, la transformation des quais et l'aménagement de la place. Tous ces aménagements et ces futures mises en œuvre ont clairement un impact sur la politique de transport, respectivement de Park & Rail qu'on voudra adopter ici dans la région montheysanne. Finalement, le projet le plus important, qui sera probablement le premier construit, c'est le RER entre Monthey et Aigle qui aura, c'est son objectif, une influence assez sensible en termes de mobilité pour toute notre région.

Vous posez aussi la question sur le fonctionnement et les missions de l'entité Chablais région. Je crois qu'elles sont connues, elles sont officielles, on n'a pas beaucoup épilogué là-dessus. Chablais région regroupe 28 communes du Chablais vaudois et valaisan comme je vous l'ai dit. Elles fonctionnent comme un service intercommunal

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 488

et elle accompagne le développement de la région, notamment sur ses aspects économiques et la mobilité en encourageant les projets d'intérêt régional. Elle est également notre interface entre les financements de Berne pour la politique régionale pour l'obtention notamment des crédits NPR. C'est un relais extrêmement important pour la ville de Monthey.

En marge du texte que nous avons remis, le Copil dont je vous ai parlé a siégé jeudi passé, donc cela ne figure pas dans le document que je vous ai synthétisé. Pour rappeler le contexte de l'étude : le mandat, c'est une planification des parkings d'échange Park & Rail et Bike & Rail, parce qu'il y a aussi un travail très important qui se fait pour la mobilité douce et les deux-roues. C'est une conduite intercantonale à l'échelle des districts d'Aigle et du Chablais valaisan, des retours des communes, c'est une grosse matrice de synthèse de plusieurs centaines de lignes. Toutes les communes, tous les services ont pu donner un préavis sur le premier document. Comme ce document n'est ni validé, ni synthétisé, ni approuvé par personne, je peux simplement vous dire ici qu'à l'échelle des 28 communes du Chablais, l'offre cible plusieurs centaines de places de plus que ce qu'il y a aujourd'hui. Donc on ne va pas vers une réduction, mais plutôt vers une harmonisation, avec des plus ou des moins, suivant les communes. A l'échelle du Chablais, il y aurait plus de places qu'aujourd'hui; c'est plutôt une bonne nouvelle. A part ça, il y a tout un travail fait par des bureaux spécialisés pour l'estimation de la demande.

Finalement, quelque chose qui n'a pas été cité, est qu'on est dans une région touristique, des deux côtés du Chablais. Il y a tout ce volet touristique complémentaire qui est très important, car on a des saisonnalités, des temporalités. Ce n'est pas du tout la même charge en hiver qu'en été. Il y a aussi des équilibrages, des balancements avec des gens qui travaillent, les pendulaires qui n'utilisent pas ces parkings le week-end par exemple, et les touristes. Il y a tout un volet assez complexe en parallèle. Il y a aussi les possibilités de circuit ; ça veut dire qu'aujourd'hui, on peut parquer sa voiture à un endroit et prendre le train sur un maillon, sauter dans un bus puis redescendre avec un vélo de location. Tout ça est également intégré, parce qu'on veut aujourd'hui une modalité des transports : ce sera clairement le futur. Je l'espère en tout cas.

Il y a une suite du processus et des démarches. Je refais un petit signal aux députés qui seront sollicités. C'est une démarche auprès des autorités valaisannes pour un cofinancement des infrastructures et des études. Il y a eu entre-temps, vous l'avez peut-être vu dans la presse, une prise de position de Chablais région, le 1er juin dernier, sur la ligne du Simplon, sur le raccordement avec la ligne Sud-Léman. Il y a aussi des réflexions au niveau de la plateforme des trois Chablais sur les Park & Rail avec les flux frontaliers parce que nos collègues français du Sud-Léman, de la proche Savoie et la Haute-Savoie, ne sont pas membres de Chablais région, mais c'est clairement de leur côté qu'il doit y avoir une collaboration.

En résumé, ce document, qui n'est ni sorti ni approuvé, est une vision stratégique régionale. C'est une stratégie, et c'est peut-être le plus important, non contraignante. C'est un plan directeur, ce n'est pas quelque chose de gravé dans le marbre, ce n'est pas un règlement, c'est un document stratégique non contraignant où les gens donnent leurs besoins, leur vision qui peut changer après 3, 5 ou 10 ans. C'est un outil de planification à l'horizon 10-15 ans.

Cette vision stratégique est concertée. C'est aussi intéressant. Cela veut dire qu'il y a des groupes de travail qui se sont réunis 10 à 12 fois, peut-être plus si nécessaire. Il y a des discussions, des échanges, des compromis. Il y a une vue d'ensemble de

DE MONTHEY

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 489

la stratégie touristique, c'est important dans notre région. Le financement manque pour le moment du côté valaisan.

In fine, ce rapport de planification va être mis en forme, distribué aux services cantonaux de Vaud et du Valais pour consultation, redistribué dans les 28 communes qui ont participé à ces groupes de travail et qui ont donné leurs premiers avis pour validation. Ce sera communiqué officiellement aux instances aux collectivités et à la population chablaisienne, à mon avis, à l'horizon du premier trimestre de l'année prochaine.

Voilà ce que je peux vous dire en l'état sur ce groupe de travail.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Merci. Madame Dayen, vous souhaitez intervenir ?

Intervention de Mme Caroline Dayen (PLR)

Merci monsieur Cottet, pour ces précisions. Ravie d'entendre que les premières conclusions de cette étude ont et pourront évoluer. Dossier à suivre.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Merci. Nous passons au point 9 de l'ordre du jour.

8. Réponse à la question écrite de M. Clément BORGEAUD nommée : "Conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence et mesures de protection pour les locataires".

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je passe la parole à la municipalité pour la réponse à la question de M. Clément Borgeaud nommée : « Conséquences de l'augmentation du taux d'intérêt de référence et mesures de protection pour les locataires ».

Pour rappel, la discussion générale n'est pas ouverte sauf si vous en décidez autrement par un vote. Seul le signataire pourra réagir. La parole est à la municipalité.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité Mesdames, messieurs, monsieur Borgeaud,

En date du 22 juin dernier, vous avez déposé un certain nombre de questions liées à une préoccupation actuelle, voire durant les prochains mois, prochaines années, au niveau suisse, mais également à Monthey, par rapport aux augmentations potentielles de loyers pour nos locataires.

Vous avez eu des questions très précises, j'y répondrai, mais, pour rappel, les questions relatives à l'augmentation des taux d'intérêt de référence et des mesures de protection pour locataires relèvent institutionnellement du champ de compétence de la Confédération. On peut mettre tout ce qu'on veut en place, il y a des dispositions fédérales, cantonales et communales qu'il faut respecter. Si la marge de manœuvre de la Commune de Monthey dans ce domaine apparaît faible, la commune apporte

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 490

son soutien aux locataires par l'intermédiaire de structures communales ou intercommunales.

Si je reprends votre première question : combien de contrats de location susceptibles d'être concernés pour une augmentation de loyer en raison de l'augmentation des taux de référence des biens immobiliers et propriétés de la commune ?

La commune de Monthey distingue deux catégories: les baux commerciaux et les baux privés. En ce qui concerne les beaux privés, la commune de Monthey n'a plus de contrat de bail privé. Historiquement, la Municipalité de Monthey n'a jamais indexé les loyers. On pense plus particulièrement aux bâtiments Simplon 10 qui avaient plusieurs appartements mis en location à des citoyennes et citoyens montheysans, qui, aujourd'hui, ont été vidés afin de réaliser les travaux de rénovation pour mettre le service Sport, Jeunesse et Intégration ; mais c'étaient les seuls appartements que l'on mettait en location et qui n'avaient pas fait l'objet d'adaptations systématiques des loyers.

Deuxième question: quel impact financier ces augmentations peuvent avoir sur les prestations d'aide sociale ou de prestations complémentaires dans la commune ? L'augmentation des loyers aura certainement un impact financier sur l'aide sociale. Vous savez qu'on calcule l'aide sociale par rapport au minimum vital qui tient compte d'un loyer raisonnable. Certes, "raisonnable" veut dire beaucoup de choses, mais s'il est raisonnable, c'est le loyer effectif. En d'autres termes, s'il y a une augmentation et qu'on reste dans la fourchette proposée par le service cantonal à ce moment-là, on doit l'intégrer et il y aura des conséquences pour l'aide sociale. A ce jour, la Municipalité de Monthey n'est pas en mesure de chiffrer cette augmentation puisque la charge financière en lien avec l'aide sociale est majoritairement portée par le canton. Je vous rappelle la répartition : 70% canton, 30% entre la commune site et l'ensemble des 122 communes valaisannes, avec une clé de répartition particulière ; ce qui pourrait augmenter au niveau du loyer dans d'autres communes du Haut-Valais, du Valais central ou du bas peut donc avoir des conséquences pour la commune de Monthey.

Question 3 : comment la Municipalité peut-elle garantir que tous les locataires puissent s'informer sans trop de difficultés sur le caractère illicite ou abusif d'une augmentation de loyer annoncée et sur la procédure à suivre dans un tel cas ? Nous avons des structures sur la commune de Monthey. Ce n'est pas uniquement la commune de Monthey, je vais en citer 4 qui accompagnent la population. Je crois que c'est l'élément essentiel que vous soulevez dans cette question. Les locataires ont des droits, faut-il encore les sensibiliser à ces droits.

Je relève plus particulièrement le Brick senior, cette structure, mise en place il y a maintenant quelques années, intègre plusieurs associations et groupements qui accompagnent les seniors et amènent leur savoir en cas de questions, de difficultés. Par exemple, un senior qui est en location et qui verrait son loyer augmenter de manière injustifiée a la possibilité d'être accompagné, de recevoir des conseils adaptés pour s'opposer à une telle augmentation injustifiée.

La FMAF, la fondation montheysanne d'assainissement financier, touche plus particulièrement les personnes qui bénéficient de cette aide. On est justement dans des cas ; puisque la FMAF est une fondation qui appartient à la commune de Monthey ; où ces requérants comptent centimes par centime chaque mois, donc une augmentation de loyer serait mal venue. Évidemment, la personne qui accompagne les bénéficiaires de cette fondation peut les conseiller par rapport à une augmentation de loyer.



DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 491

Permanence juridique : on en a une assez importante, tous les mardis ou un mardi sur 2, dont demain. Ce sont des avocats de la place de Monthey, sauf erreur de ma part, également de Saint-Maurice et des communes avoisinantes, qui sont à disposition de la population montheysanne pour toutes les questions d'ordre juridique. Pour avoir participé et pour avoir été présent lors de ces permanences juridiques en tant qu'avocat, je peux vous dire qu'il y a passablement de questions liées au droit du bail, pour lesquelles nous sommes à disposition.

Enfin et surtout, il y a l'Asloca Valais qui, rappelons-le, est présente sur Monthey. Il y a toujours une permanence sur Monthey avec disponibilité. Je crois que c'est l'association qu'il faut mettre le plus en évidence et qui vient réellement en soutien à nos citoyennes et citoyens montheysans.

Votre 4e question : la Municipalité pourrait-elle, envisager d'aider les locataires à contester les augmentations de loyer abusives de quelque manière que ce soit ? La réponse ne va pas vous plaire, mais je crois qu'elle est juste : chacun doit avoir son rôle. En tant que collectivité publique, il n'appartient pas à la Municipalité de Monthey de devenir partie prenante dans un litige de droit privé. On peut accompagner les gens, mais dès qu'on rentre dans une procédure bailleur-locataire, cela relève du droit privé. Les entités que j'ai citées, plus particulièrement l'Asloca, peuvent accompagner les locataires qui devraient contester une augmentation de loyer.

Question 5 : la Municipalité soutient-elle un contrôle périodique de rendement ? Quelle autre mesure d'envergure pourrait être envisagée pour lutter contre les potentiels loyers excessifs, freiner les hausses de loyer et contribuer ainsi à la protection du pouvoir d'achat des montheysannes et montheysans ?

La question du contrôle périodique a déjà fait l'objet de 2 initiatives parlementaires au niveau fédéral. Ces dernières ont été rejetées par le Conseil National. Cet objet doit donc être traité au niveau fédéral et je pense qu'avec votre autre casquette politique, vous êtes sensible à cette notion et je suis sûre que vous arriverez à sensibiliser. A nouveau, ce n'est pas à Monthey, qui est une des 2000 communes suisses, que l'on va pouvoir régler cette chose. Je crois que c'est vraiment au niveau fédéral, que le dossier doit être empoigné avec les tenants et aboutissants sur l'ensemble de notre territoire helvétique.

Question 6 : quelle mesure la Municipalité entend-elle de la Confédération pour freiner la hausse des loyers ? A nouveau, la Municipalité attend des conseillers nationaux et des conseillers aux états valaisans qu'ils portent les préoccupations. Il y a évidemment l'augmentation de loyer, mais il y a le prix de l'assurance-maladie, des denrées alimentaires, le prix de l'électricité, toutes les charges de base d'une personne ou d'une famille. Ces représentants défendent les intérêts de l'ensemble de la population valaisanne et plus particulièrement des montheysannes et montheysans.

Septième et dernière question : la Municipalité est-elle favorable à l'introduction de la formule officielle pour communiquer le loyer initial ?

Vous citez l'article 271, alinéa 2 du code des obligations. On tient à rappeler que l'introduction de la formule officielle, au sens de cet article, requiert les conditions sine qua non d'une pénurie de logements dans le canton du Valais dans chaque canton, en l'occurrence dans le canton du Valais. A ce jour, cette condition n'est pas remplie. De plus, l'introduction de la formule officielle doit être planifiée au niveau cantonal; c'est l'article 192 de la loi d'application du Code civil qui le dit. A nouveau,

Feuille N°: 492

avec une autre casquette politique que vous avez, vous pouvez sensibiliser, à Sion plutôt qu'à Berne, nos députés par rapport à cette problématique.

En conséquence, la commune de Monthey, par rapport à cette 7^{ème} question n'est pas compétente pour se prononcer sur cette mesure et plus particulièrement l'introduction de la formule officielle.

Vos questions étaient précises, nous avons essayé d'être le plus précis possible. Je reste à votre disposition pour d'éventuelles remarques complémentaires. Merci.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci monsieur le président. Monsieur Borgeaud, vous souhaitez réagir ? Non, très bien. Je vous remercie.

Nous passons au dernier point de l'ordre du jour.

9. <u>Divers.</u>

Intervention de M. Guillaume Sonnati (PS-GC)

Monsieur le président du Conseil général, madame et messieurs les municipaux, chères et chers collègues,

Par cette prise de parole, une question orale et un postulat vont être adressés à la Municipalité.

La question orale tout d'abord, très technique, a pour but de permettre aux entreprises de commencer à 5h30 les chantiers durant les périodes de canicule qui sont de plus en plus présentes en Valais. Il est important de signaler qu'une nouvelle CCT du secteur principal de la construction du canton du Valais a été signée par les partenaires sociaux, soit les associations patronales et syndicales. Cette CCT entrera en vigueur le 1er janvier 2024 pour la période 2024-2026. Au sein de cette CCT, il y a désormais l'alinéa 1 de l'article 7, nommé travail continu en cas de canicule qui, je cite, "permet qu'en cas de canicule sur un chantier et avec l'accord des travailleurs, l'entreprise peut commencer le travail à 5h30".

Néanmoins pour permettre aux entreprises de démarrer le travail à 5h30 en cas de canicule, une modification du règlement de police des communes de Monthey, Collombey-Muraz, Massongex et Vérossaz est nécessaire. L'article 21 nommé de ce même règlement, "activités et travaux bruyants" devra être modifié pour permettre de débuter les travaux à 5h30 en cas de canicule dans ces différentes communes.

Concrètement, le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne demande à la Municipalité de se coordonner avec les communes voisines liées par cette convention afin d'obtenir leur aval et de réaliser cette modification législative permettant de débuter des travaux à 5h30 en cas de période de canicule. Une telle modification législative permettra de préserver les conditions de travail des salariés en période de canicule et de favoriser l'agilité des entreprises sur notre territoire, tout en assurant des travaux nécessaires pour le développement de notre région.

Feuille N°: 493

Quant à lui, le postulat traite de la nomination d'un chemin en l'honneur d'une femme qui a marqué la commune pour faire suite à l'adoption d'un postulat par le Conseil général en 2019 déjà. Par ce postulat nommé "Un chemin en l'honneur de madame Simone Reichenbach", le Parti socialiste Gauche citoyenne demande à la Municipalité de renommer "Chemin de Champerfou" par "Chemin Simone Reichenbach" qui fut, pour rappel, l'historique et la première directrice du centre médico-éducatif de la Castalie. Une telle modification permettra non seulement d'honorer une femme qui a contribué à l'essor de notre commune, mais aussi de valoriser la plus grande institution sociale du Valais.

Je remercie la Municipalité pour sa réponse à notre question orale et j'aurai tout le loisir de développer ce postulat lors d'un prochain Conseil général. Je vous remercie de votre attention.

Intervention de M. Jean-Charles Boemi (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président, mesdames, messieurs les municipaux, chers et chers collègues,

Je souhaite poser deux questions orales en mon nom ce soir.

Plusieurs Montheysans se font du souci concernant la modification des places de parc de la patinoire. En effet, c'est une des dernières zones publiques encore épargnées de la taxe de parcage et qui est utilisée par beaucoup de Montheysans. Il est donc agréable aux utilisateurs de la zone des Verneys, aux associations, aux parents et aux clients du restaurant de la patinoire de profiter de la gratuité de ce parking. Comment pouvons-nous aider le quartier des Verney ? Est-il possible d'envisager la gratuité de ce parking ? Si non, est-ce que la commune peut mettre à disposition des macarons aux utilisateurs réguliers de la patinoire ? Si, non l'achat d'un macaron à faible coût ? Et si non, où est-ce que les utilisateurs des infrastructures peuvent parquer leur voiture gratuitement et sur un parking public pas trop loin ?

Merci pour votre réponse.

La seconde question concerne les manifestations en ville.

Nous devons utiliser de la vaisselle recyclable. Sur le fond, l'idée est bonne, malheureusement pas convaincante pour tout point. Par exemple la fête du 1er août : je souligne que notre commune fait déjà des efforts sur ce sujet. Malheureusement, même avec cette participation, la location de la vaisselle coûte 4 fois plus cher qu'avant l'entrée en vigueur de ce règlement. Concernant les cautions : 4 boissons, 4 raclettes, 60 balles dont 24.- de caution, plus d'un tiers de la facture, cela freine quand même un peu le pouvoir d'achat.

Est-il possible de mettre à disposition de la vaisselle montheysanne aux Montheysans, gracieusement aux sociétés, aux associations montheysannes ? Si non est-il possible de la facturer à un prix qui correspondrait au prix payé de la vaisselle biodégradable ou, alors, est-ce qu'il est possible d'autoriser les acteurs de la manifestation montheysanne à utiliser leur propre vaisselle biodégradable ou réutilisable et leur laisser le choix ?

Merci pour la réponse.

Feuille N°: 494

Intervention de Mme Nancy Multone (EPM)

Messieurs les présidents, madame, messieurs les conseillers,

En date du 25 octobre 2022, deux séismes ont été ressentis à Monthey, de faible magnitude de l'ordre de 1.6. Leur épicentre se situait aux environs des carrières des Lapiaz.

Ce phénomène a surpris le Service Sismologique Suisse qui a rédigé la note suivante : « Le Service Sismologique Suisse (SED) à l'ETH de Zurich a collecté des témoignages d'intensités ressenties principalement en provenance de Monthey et des environs. Un tremblement de terre de magnitude 1.6 n'est généralement pas humainement perceptible. Du fait qu'il s'est produit en soirée, lorsque la plupart des gens exercent une activité calme à la maison, et en raison de sa profondeur, ce séisme a pu être largement ressenti localement. Des témoignages isolés de bruit d'explosion ont également été collectés.

Ces bruits se produisent lorsque les ondes sismiques frappent la surface du sol et sont un effet secondaire fréquent des tremblements de terre. Les vibrations du sol sont transmises dans l'air et produisent des ondes sonores. Des détonations se produisent lorsqu'une partie relativement grande d'énergie sismique est transmise dans l'atmosphère via des ondes de haute fréquence ».

Il est à noter que ce phénomène est surprenant étant donné la faible profondeur du foyer du séisme, « à environ un kilomètre sous la surface », toujours selon le Service sismologique Suisse.

Monsieur le Président,

- 1. La commune a-t-elle eu des contacts avec le service de sismologie ?
- 2. Vous semble-t-il farfelu d'imaginer une corrélation possible entre ces évènements, peu profonds, et les travaux réalisés récemment dans le quartier des Lapiaz ?
- 3. A cet endroit, on connaît l'existence de plusieurs galeries souterraines quasi à l'abandon... Est-ce que l'aménagement de ce site très particulier, son système général d'évacuation des eaux, mêlé à l'existence de ces galeries souterraines, pourrait-il favoriser des infiltrations à même de provoquer des forces de pression considérables dans le sous-sol ? Dans un tel cas, la responsabilité de notre commune pourrait-elle être engagée ?

Je me fais la porte-parole d'un nombre important d'habitants concernés dans ce quartier et ses environs qui ne manquent pas de se poser des questions et de se faire du souci.

Intervention de Mme Mathilde Mottet (PS-GC)

Mesdames, messieurs,

J'aimerais annoncer pour le groupe Parti socialiste et Gauche citoyenne le dépôt d'un postulat qui demande la gratuité de la piscine municipale en cas de grande chaleur.

Merci.

Intervention de Mme Sandy Crausaz (LV)

J'aimerais déposer un postulat qui s'intitule "Une âme, un arbre".

Feuille N°: 495

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Merci monsieur le président madame, messieurs les conseillers municipaux, chers collègues,

Je prends ici la parole au nom du groupe le Centre, UDC, Union des Citoyens et d'un certain nombre, pour ne pas dire un nombre certain, d'élus de notre assemblée, pour vous faire part d'une proposition que nous défendrons en commun lors de la révision de règlement du Conseil général, maintenant que le RCO a été validé par les Montheysans.

Du respect : du respect envers les institutions que nous représentons, du respect visà-vis des gens, du respect pour tous et du respect pour soi-même. Cela ne veut pas dire "pas de critique", voire de temps en temps un coup de gueule, car oui, il y a des choses contestables partout, que ce soit dans ce pays, ce canton voire même cette commune. Mais nous nous devons d'être à minima respectueux à l'égard de notre système démocratique et de ses rouages si bien huilés et enviés par beaucoup.

Bref, je ne veux ni polémiquer ni m'étendre sur le sujet, mais j'annonce ici, qu'afin d'amener un peu de solennité lors des séances constitutives, au début de législature ; mais aussi et surtout afin de conscientiser les futurs élus de la charge qui est la leur ; nous demanderons ; à l'instar de ce qui se fait au Parlement cantonal, article 66 ; que chacun des conseillers généraux prête serment ou promesse solennelle.

Pour ceux qui ne connaissent pas la promesse solennelle, elle est la suivante :

"Je promets sur mon honneur et ma conscience d'observer et de maintenir fidèlement la Constitution du canton du Valais de défendre et de respecter les droits, la liberté et l'indépendance du peuple et des citoyens, d'éviter et d'empêcher de tout mon pouvoir tout ce qui porterait atteinte aux bonnes mœurs, d'exercer en toute conscience la charge dont je suis revêtu, de ne jamais excéder les attributions de mon mandat".

Je suis certain que ce petit moment officiel et solennel permettra à chacun d'intérioriser pleinement que notre poste offre quelques droits, mais surtout des devoirs et des responsabilités, ainsi que le respect envers autrui.

Merci de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci M. Raboud, je note que c'est une proposition pour la révision du règlement du Conseil général.

Madame Duchoud.

Intervention de Mme Andrea Duchoud (PLR)

Monsieur le président du Conseil général, monsieur le président de la ville, messieurs les conseillers municipaux, madame la conseillère municipale, chères et chers collègues,

J'aimerais poser la question suivante: comment la ville fait-elle pour maintenir sa population au courant des diverses avancées, autant sur le plan de la construction que sur son accessibilité prochaine ? Comment se fait-il que des zones d'aménagement telles que la Vièze ne sont toujours pas accessibles ?

En juin, vous nous avez parlé de la manière de communiquer et de tous les différents moyens que la commune a à disposition. Comment se fait-il que la population reste jusqu'à aujourd'hui, toujours sans réponse en ce qui concerne l'accessibilité de la Vièze, par exemple ?

Ce problème met en évidence le manque de communication entrepris par la ville envers ses citoyens, autant sur le plan des travaux publics que sur la disponibilité des zones d'aménagement.

Merci de votre soutien et de votre attention.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général Merci, donc c'est une question écrite. Monsieur Clerc.

Intervention de M. Yvan Clerc (PLR)

Chère conseillère municipale, chers conseillers municipaux, chères et chers collègues,

Ma question porte sur le RCCZ. Nous avons entendu plusieurs fois que la révision du RCCZ était une priorité de législature actuelle. Le délai arrivant bientôt à échéance, je souhaiterais connaître où en est le dossier et quelles sont les prochaines étapes.

Intervention de Mme Diane Caspani-Thurre (PLR)

Bonsoir à toutes et tous,

Dans le but d'avoir des informations précises en vue de l'étude des budgets en décembre, j'annonce le dépôt d'une question écrite demandant une clarification de l'attribution des subsides aux sociétés culturelles locales.

Intervention de M. David Cardoso (PLR)

Bonsoir,

J'annonce le dépôt d'une question écrite nommée "Suivi et évaluation du projet easy vote et de ses variantes. Merci.

Intervention de Mme Karine Bressan (Le Centre)

Mesdames et messieurs,

Chantal Coppex, Didier Martorana et moi-même souhaitons déposer un postulat au nom du groupe Le Centre intitulé "Dynamisons notre Demècre à Montà". En quelques lignes : comment repenser le marché du mercredi, en optimisant les espaces et motiver le plus grand nombre possible de commerçants à venir y vendre leurs produits ?

Intervention de M. Pierre-Yves Faust (PLR)

Monsieur les présidents, monsieur les conseillers généraux, monsieur le président du Conseil général,

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 497

J'aurai une question orale : dans le cadre de la réorganisation de Monthey Tourisme, sera-t-il possible de pouvoir réserver et connaître le taux d'occupation des salles communales ?

En effet, pour le commun des mortels, réserver ce genre de salle aux horaires de bureaux est assez difficile. J'ai remarqué qu'au niveau du service de la population, par contre, le site était nettement plus clair et nettement plus proactif. Serait-il possible d'avoir une réservation et une connaissance du taux d'occupation des salles communales via le net, s'il vous plaît ?

Intervention de M. Damien Raboud (UDC)

Pour la Municipalité, une petite question orale. Je pensais que quelqu'un d'autre allait s'en charger, mais j'aimerais que la Municipalité réponde ici à la lettre d'ARTCOM qui date du 15 septembre. La situation devient intenable pour les commerçants du centre de Monthey.

J'aimerais connaître leur réaction à la frustration des commerçants de Monthey et à leur opposition véhémente, avec la prise d'un avocat et tout ce qui s'ensuit. Merci de votre réponse.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a d'autres demandes de prises de parole ?

Si ce n'est pas le cas, je passe la parole à monsieur le président.

Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité

Merci monsieur le président, mesdames, messieurs,

Je vous propose de prendre à la suite tous les intervenants, en commençant par monsieur Sonnati.

Pour votre première question orale par rapport au règlement, je pense que de manière générale, c'est une question qui va se poser dans toute l'Europe, parce que le réchauffement climatique démontre que l'on doit repenser notre manière de travailler, notre manière de vivre. Votre remarque mérite d'être posée. Elle a été posée dans différentes CCT. Elle doit être réfléchie par rapport à la politique locale et plus particulièrement les communes. Ce n'est pas vraiment une question, c'est une remarque. Je pense qu'on doit effectivement empoigner le dossier. On sait que notre règlement vient d'être homologué par le Conseil d'État ; un règlement qui était difficile à mettre en place puisqu'on est 3 communes, 3 exécutifs, 3 législatifs, mais on va regarder si c'est opportun et si c'est le cas au sein de la commune. Si c'est le cas, nous allons demander aux 3 autres communes leur avis. A ce moment-là, il pourrait y avoir un alinéa supplémentaire qui précise "en cas de canicule, on peut déroger aux heures prévues actuellement", qui nous paraissent être les heures logiques pour la majorité des 365 jours de l'année, pour avoir une bonne cohabitation entre travail et personnes habitant dans les zones d'activité et les zones d'intervention de travaux sur le domaine public.

Votre postulat, on en prend note. Je n'interviens pas avant le développement, je rappelle juste qu'il y a eu plusieurs interventions de votre plénum à ce sujet. L'idée

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du **18 septembre 2023**

Feuille N°: 498

de la Municipalité était systématiquement de dire: on ne change pas un nom, mais on attend une nouvelle rue, un nouveau quartier, une nouvelle place. On sera tout de même à votre écoute par rapport à cette proposition.

Monsieur Boemi, vous vous préoccupez du parking de la patinoire. On s'est rendu compte qu'il y a eu un problème de gestion par rapport aux utilisateurs. Je rappellerai que, de manière générale, contrairement à ce qu'on peut lire sur les réseaux sociaux, le but de tarifer un parking ce n'est pas de remplir les caisses communales, mais d'éviter les voitures ventouses. En d'autres termes : favoriser un tournus pour que le parking soit réellement à disposition des vrais utilisateurs. On s'est rendu compte, comme vous, que ce qui a été mis en place récemment posait très rapidement problème pour l'ensemble des utilisateurs, pour les clubs sportifs, pour les entraîneurs et pour les employés de cet établissement. Lundi passé, le Conseil municipal a modifié son règlement, notamment en laissant la gratuité entre midi et 13h30, le soir dès 17h et les week-ends pour que l'ensemble des sportifs puissent utiliser de manière convenable ce parking. Il y a eu cette souplesse. On va mettre ça en place ; peut-être que ça a déjà été mis en place puisque la décision a été prise lundi passé par le Conseil municipal. Je rappellerai aussi, c'est une information, qu'il y a un accord avec BioArk (puisque nous sommes impliqués dans le BioArk) et le parking de BioArk, avec plus de 200 places, est à disposition gratuitement pour l'ensemble de la population, tous les jours de 18h jusqu'à 7h du matin ainsi que le samedi et dimanche ; un parking qui se situe très proche de la zone sportive. Mais je crois que votre remarque était justifiée. La Municipalité a d'ailleurs pris des dispositions dans ce sens, en espérant que cela puisse régler le problème.

Par rapport à la vaisselle recyclable, que nous souhaitons mettre en place sur la commune de Monthey. C'est un dossier qui revient périodiquement. On n'a encore jusqu'à maintenant pas trouvé réellement la solution. On souhaite, en 2024 mettre définitivement notre règlement en vigueur et en fonction. Alors oui, il y a des contraintes pour les organisateurs, on est conscient, c'est une pesée d'intérêt entre le développement durable et les organisateurs, car une association à but non lucratif organise quelque chose pour avoir un bénéfice; si tout le bénéfice passe dans la vaisselle réutilisable, cela pose problème. Je partage un peu moins votre avis par rapport aux cautions demandées. Il me semble que les gens commencent à comprendre. Oui, il y a un coût quand vous allez la première fois chercher votre assiette ou votre verre, mais on sait qu'on récupère le montant. C'est une philosophie qui doit être mise en place sur Monthey. Petite remarque: on avait accepté au début d'avoir des verres biodégradables, mais d'un point de vue écologique, ce n'est pas non plus l'idéal. On souhaite donc instaurer ce système de vaisselle réutilisable. On doit être attentif et on doit continuer à communiquer avec les différents organisateurs, vous en faites partie, pour faire en sorte que la situation soit acceptable et supportable au niveau organisationnel, mais également d'un point de vue financier, cela va de pair.

Madame Multone, vous vous préoccupez d'un phénomène qui s'est passé en 2022 si je me souviens bien. Oui, notre Service IME est en contact avec le Canton et la Confédération. Une analyse est faite. Il faut savoir que ce dossier a une autorisation de construire qui a été appliquée avec des constructions qui ont été réalisées. Le permis d'habiter n'est formellement pas encore délivré parce qu'il y a encore des modifications. Vous avez parlé d'infiltration d'eau. Les derniers aménagements doivent être réalisés. Au niveau de la responsabilité, lorsque les services cantonaux donnent leur préavis positif et que les investisseurs réalisent conformément à

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

Feuille N°: 499

l'autorisation de construire, la responsabilité revient au privé. Nous sommes sur un terrain privé. C'est au propriétaire de s'assurer de la bonne disposition du territoire. Donc la commune, pour répondre à votre question, suit ce dossier. On a eu encore une séance aujourd'hui avec IME, le service Infrastructure, Mobilité, Environnement et notre service des bâtiments, avec les municipaux pour nous assurer de la bonne application de l'autorisation de construire qui a été délivrée il y a quelques années.

Madame Mottet, vous déposez un postulat pour la gratuité de la piscine. Comme il y a plusieurs interventions, je ne m'exprime pas. On attend le développement de votre postulat.

Madame Crausaz la même chose pour votre postulat "Une âme, un arbre".

Monsieur Raboud, je prends votre intervention comme une information pour la future commission ad hoc ou une commission à déterminer, que vous avez fixée par rapport à un article du règlement du Conseil général à modifier.

Madame Duchoud, en juin, nous avions développé en rappelant qu'on avait beaucoup de mode de communication, faut-il encore les utiliser et à bon escient. Il y a des couacs, vous l'avez cité. Je mettrai aussi la réouverture de la médiathèque, tout simplement parce que le dossier évolue parfois pendant la construction ; il y a des modifications quant à la temporalité de la réalisation, mais cela n'empêche pas que l'on doit communiquer. Si je prends l'exemple du bord du Rhône, je pense que vous avez bien fait d'intervenir. On en a déjà parlé avec la Chancellerie et IME par rapport aux travaux. J'ai aussi des retours de citoyens qui me disent : mais quand est-ce que ça ouvre? Vous avez parlé de la fin de l'été, il faut savoir que les ponts seront déposés en décembre. Il y a aussi une sécurisation énorme. Vous avez sûrement vu que les socles sont déjà réalisés et les ponts eux-mêmes sont en cours de réalisation, ils seront posés en une fois. Je ne veux pas m'avancer sur le timing, mais je crois que votre remarque est judicieuse, car vous n'êtes pas la seule à vous poser cette question. Je me retourne vers notre chancelier, Secrétaire municipal, pour dire qu'il faudra qu'on communique assez rapidement en lien avec IME sur l'évolution du dossier.

Monsieur Clerc, RCCZ, le timing. Cela prend du temps, nous espérons qu'au début de l'année il sera validé par le Conseil municipal. J'ai utilisé ce terme-là en première lecture, ça ressemble à des règlements, tout simplement parce que le Conseil d'État a décidé que les communes devaient systématiquement l'envoyer au canton pour préavis. L'idée est qu'au début de l'année prochaine, le Conseil municipal valide le principe, les grandes normes du RCCZ, de son règlement et du plan de zones et transmette le tout au canton. Il faut savoir que sur 122 communes, 120 doivent modifier leur RCCZ. Tout le monde va l'envoyer à peu près en même temps. Vous parliez d'une deadline en 2026 imposée par la Confédération, c'est juste. Le canton nous a déjà avertis qu'il leur faudrait en tout cas 10 mois par commune pour traiter le dossier. On se retrouve donc à fin 2024 avec, on l'espère, peu de modifications et un passage devant le législatif. Soyons très optimistes : fin 2024 ; mais ça risque d'être plutôt début 2025.

Madame Thurre, vous allez déposer une question écrite et vous avez bien fait parce que je n'ai pas tous les chiffres de chaque société culturelle qui bénéficie de subsides ni les modalités d'attribution, mais évidemment que le service, et monsieur Cristina, répondra dans une prochaine séance.

Feuille N°: 500

Monsieur Cardoso, même chose pour Easyvote, très volontiers, on fera un bilan de la situation au sein de la Chancellerie.

Madame Cescato, je prends note de votre postulat sur le marché.

Monsieur Faust, par rapport à la réservation des salles, c'est une question orale. Par rapport au taux effectif, je pense que même monsieur Cristina ne pourra pas vous répondre donc on vous répondra de manière directe ou dans le cadre du plénum. Par rapport à la réservation, une remarque : cela se réserve de plus en plus en ligne. Je pense que le système informatique a évolué et c'est un bel outil pour la population montheysanne. Je laisserai monsieur Cristina compléter mes propos, mais ce qu'il faut savoir, c'est qu'à l'ouverture de la nouvelle maison Casanova, les guichets auront des horaires plus élargis ; on parle de 6 jours par semaine, y compris le samedi avec des horaires étendus sur la journée, y compris le samedi matin ; donc beaucoup plus de possibilités de passer physiquement au guichet pour réserver une salle. Comme je l'ai dit, la population utilise aussi de plus en plus le système des réservations en ligne.

Monsieur Raboud, la lettre d'ARTCOM. Je n'ai jamais reçu de lettre d'ARTCOM, c'était un communiqué de presse, ce qui m'a paru un peu étonnant. On a la chance d'avoir le président d'ARTCOM donc, à la fin de la séance, j'irai le voir pour lui demander si l'on peut se rencontrer pour en discuter. J'ai pris note par la presse des demandes faites par ARTCOM. Si vous êtes d'accord, j'attends d'avoir une discussion avec le président d'ARTCOM pour savoir exactement quelles sont les volontés.

C'est vrai qu'un commerçant du centre-ville a pris un avocat. L'état actuel consiste en des discussions, on nous demande des plans. Il y a eu un courrier vendredi, nous allons répondre par rapport à cette demande. Évidemment, on entendra les préoccupations d'ARTCOM par rapport au communiqué transmis à la presse de notre région.

Pour répondre à votre question, je n'ai pas reçu de lettre, malheureusement, d'ARTCOM.

Voilà, mesdames, messieurs, je ne sais pas si mes collègues veulent compléter mes propos de manière indirecte ?

Intervention de M. Guy Cristina, Municipal en charge du dicastère Culture, Tourisme & Jumelage

Merci beaucoup.

Pour répondre à monsieur Boemi par rapport à la vaisselle réutilisable : on y travaille. Cela fait un moment qu'un postulat a été déposé. Il y a eu des recherches du côté de la vaisselle biodégradable par exemple et puis on s'aperçoit que la vaisselle réutilisable est la meilleure option. On a fait un travail à l'interne, interservices (Service de la culture, IME, développement durable) donc c'est un gros travail qui a été fait. Maintenant, on est en période de consultation. On a commencé à rencontrer des organisateurs de manifestations et on aura l'occasion d'en parler de vive voix lors de la prochaine séance du comité de la société de développement.

Feuille N°: 501

On aura un premier bilan, mais, effectivement, le processus est inéluctable. On sait que les objets en plastique à usage unique seront probablement bannis de la fabrication ou de l'utilisation, donc on doit trouver des solutions et on va essayer de minimiser les contraintes dans le sens évoqué par le président tout à l'heure. Merci.

Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Infrastructures, Mobilité & Environnement

Madame Duchoud, vous faisiez allusion au chantier de la Vièze. Pour mémoire, le chantier de la Vièze représente 23 millions.

Il a toujours été communiqué que ce chantier allait durer 24 mois. Il a commencé, il y a plus d'une année. Monsieur Ruppen et le président ont donné le premier coup de pelle. Si je me rends actuellement sur le site de la commune, les informations sont diffusées : il y a un croquis avec une petite communication sur la déviation piétonne avec des itinéraires alternatifs ; peut-être qu'ils ne sont plus à jour, car le chantier bouge un peu tous les jours, mais jusqu'à l'automne 2024 cette zone, notamment du côté du Rhône, est une zone de chantier avec certains accès limités, voire interdits. Pour la bonne nouvelle, j'ai reçu le PV du consortium juste avant d'arriver ici. Je vois par exemple que la fin du chantier de terrassement, la partie avec les pelleteuses (qui se fait quand les eaux sont basses donc à partir du mois d'octobre et pendant l'hiver) est le 3 mai 2023, soit aucun retard annoncé sur le planning du maître de l'ouvrage.

C'est plutôt une bonne nouvelle. Les aménagements des chemins piétons en rive gauche et droite débuteront quant à eux à partir du 13 novembre 2023.

C'est donc un chantier qui suit son cours, mais il ne faut pas oublier qu'un gros article a été fait il y a quelques semaines, dans lequel il a été rappelé que la durée serait de deux ans.

Intervention de M. Antoine Bellwald (PLR), président du Conseil général

Je vous encourage à envoyer les questions écrites et les postulats à monsieur Burri, notre Secrétaire, pour qu'on puisse les transmettre ensuite à la municipalité.

S'il n'y a pas d'autres demandes de parole, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers généraux, notre plénum est terminé. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les chefs de groupe, la Municipalité ainsi que la Chancellerie pour toutes les collaborations qui continuent à être excellentes.

Comme à l'accoutumée, merci d'envoyer, ce soir encore, toutes vos interventions écrites.

Je vous rends attentif à la date du prochain plénum, qui se déroulera le 11 décembre.

Il est **21h38**, je lève la séance et vous souhaite un bel automne.

Pour le Conseil général

Antoine Bellwald, Président

Robert Burri, Secrétaire

DECISION DU CONSEIL GENERAL

Séance du 18 septembre 2023

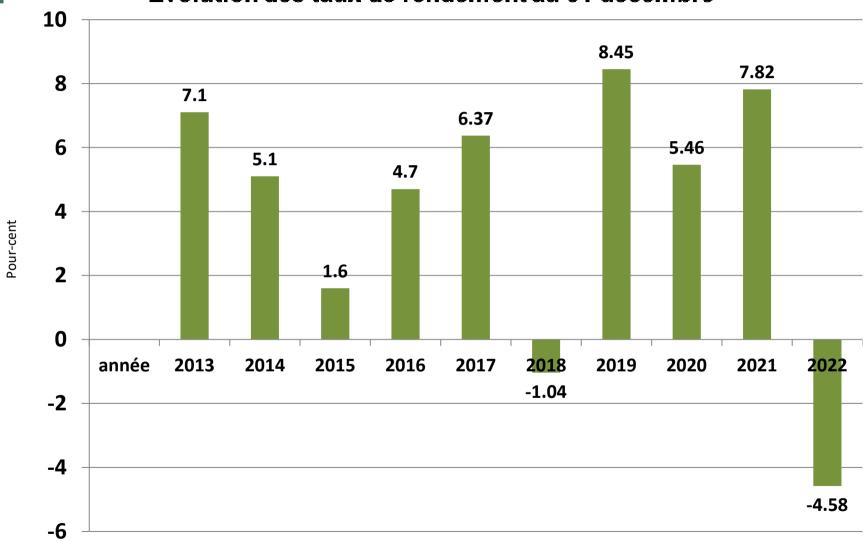
Feuille N°: 502

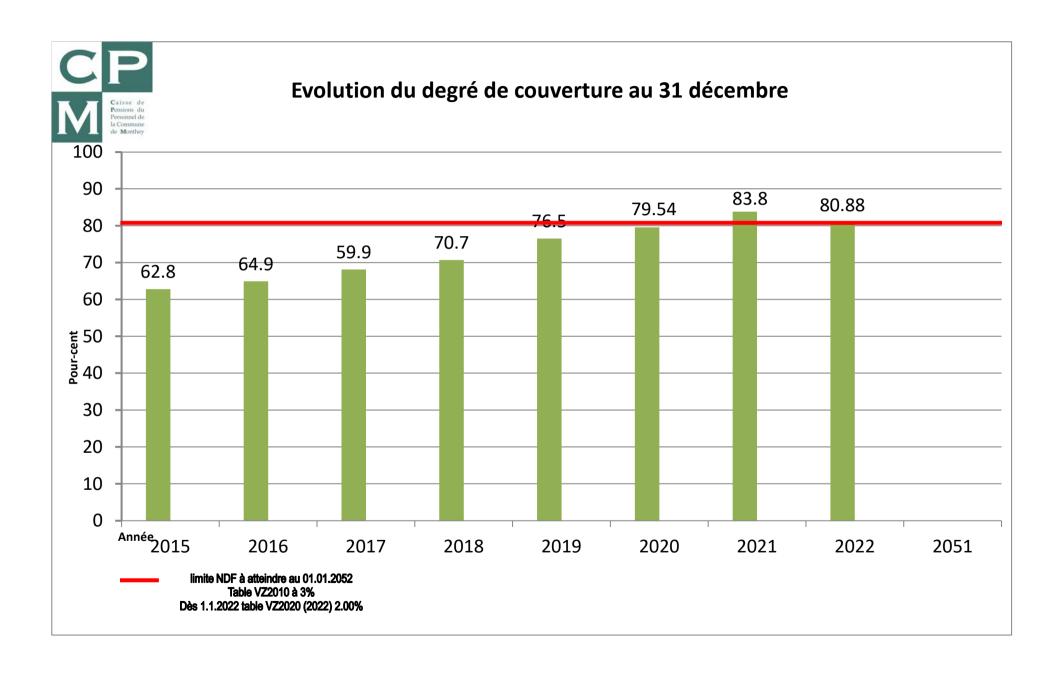
10. Annexes.

- Slide CPM; évolution des taux de rendement dès 2013.
- Slide CPM ; évolution du degré de couverture dès 2015.
- Slides du Power point développant le postulat de M. Clément BORGEAUD intitulé : « Colline de Château-Vieux, valorisons enfin notre patrimoine historique au centre-ville ».
- Slides du Power point de réponse au postulat de Mme Sandy CRAUSAZ intitulé : « Monthey, ville jouable ».



Evolution des taux de rendement au 31 décembre











Pour développer ce postulat, commençons par nous mettre dans la tête de quelqu'un qui, se balladant au centreville, tomberait sur ces escaliers sur la place de l'Hôtel-de-Ville.



Vous grimpez ces marches et tombez sur un panneau pour le moins curieux :





Ayant le cœur courageux, vous terminez votre ascension et arrivez dans un vaste espace vert, agrémenté de quelques ruines, bancs, traces de passage humain.







Vous poursuivez votre visite des lieux, et tombez sur quelques éléments qui semblent contredire le panneau d'avertissement du début :



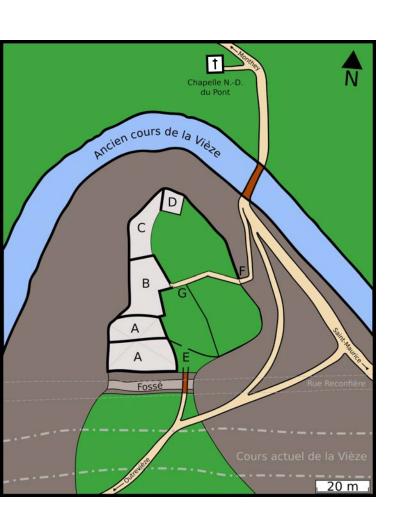
Vous admirez une dernière fois la vue, et vous vous dites... c'est dommage!



Un peu d'histoire...

- Le Château-Vieux est un château en ruine, dont la date de construction est inconnue, probablement Xe siècle
- À titre de comparaison, le Château de Monthey date du XIVe siècle
- En ruine depuis le XVe siècle, éboulements de falaise en ont emporté une grande partie
- La Vièze contournait cette colline, puis suite à de nombreuses inondations, on corrigea son lit au début du XVIIIe siècle en creusant une tranchée sur le trajet que l'on connait aujourd'hui

Anciens plans



Plan du Château-Vieux avant la correction de la Vièze :

A: Donjon (habitation du seigneur et tour principale)

B: Logis de la garnison

C: Enclos

D: Tour

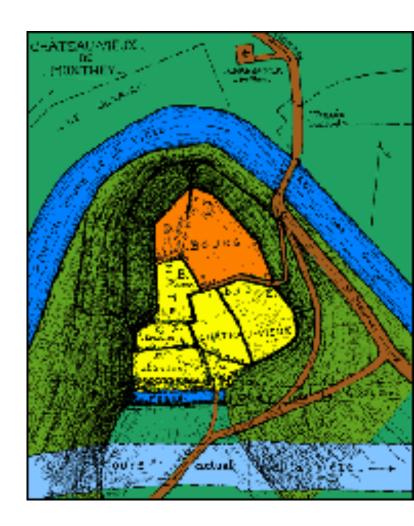
E: Entrée principale et pont-levis

F: Poterne

G: Porte et cour du château

Traitillés: situation depuis la

correction de la Vièze.



En résumé...

- Lieu d'une grande importance historique
- Îlot de verdure, situé au cœur de Monthey

C'est un atout qui n'est pas exploité!

- Signalétique qui informe de l'histoire du lieu
- Aménagements verts pour en faire un vrai parc

• ...

Conclusion

- Le Conseil municipal est prié :
- de présenter sa vision globale de la colline et de son avenir,
- d'évaluer les différents aménagements possibles sur la colline du Château-Vieux pour mettre en avant son patrimoine historique et bénéficier à l'ensemble de la population de la commune,
- De présenter un calendrier possible de réalisation des aménagements envisagés,
- De présenter une planification budgétaire afin que les investissements nécessaires à la mise en valeur de ce patrimoine central puissent être réalisés.



Monthey, ville jouable

Réponse au postulat de Sandy Crausaz

Que demandait le postulat?

Analyser la place des enfants (rues et centre ville), favorisant le jeux libre

Augmenter l'attractivité et la convivialité des espaces publics (Compte vert)

Continuer à transformer nos rues, les espaces et les aménagements de la ville, y. c. les quartiers décentrés (favorisant une mobilité douce et sécure)

Faire un état des lieux des possibilités de jeux pour les enfants:

- 0 à 6 ans
- 6 à 12 ans
- 12 à 16 ans

Rendre la ville jouable

Démarches

Trois rencontres, Pierre, Aferdita, chefs des services IME, Enfance, Ecoles, et Jeunesse, Sport et Intégration.

Brain storming et orientation

Etudes, analyse et rapports des services

Mise en commun

Méthodologie

- -groupe d'enfants de 0-12 ans
- observation de mi-avril à mi-juin
- toutes les équipes éducatives sollicitées
- 10 groupes ont participé à l'étude

Méthodologie

Questions:

Sécurité du trajet et de l'accès au site (noté « simple et sûr », « requiert de l'attention » avec précision de ce qui pose problème, et « globalement dangereux »)

Sécurité du site (noté de la même manière que le trajet) et pertinence de ses équipements (mesuré selon l'engagement des enfants dans le jeu et le temps qui y est consacré)

Désirabilité du site (les enfants et/ou les équipes souhaitent s'y rendre... « jamais », « parfois », « souvent »)

Remarques complémentaires des équipes éducatives

Méthodologie

Site	Nombre de retours
Cinquantoux devant la crèche	10
Parc du Crochetan	8
Parc du Closillon	7
Cinquautoux vers les écoles	4
Promenade en ville	2
Abords de la Vièze	2
Stade de Verney	1
Skate Park	1
Parc de l'eau Vive	1

Synthèse

Lieux perçus comme plutôt positifs ou enthousiasmants, sûrs

Pour les plus petits: espaces de jeux plus limités (matériel pour des plus grands ou espace occupé par ces derniers)
Jeux avec du matériel naturel incitant la créativité et la découverte sensorielle

Pistes d'amélioration

Arborer les places (ombre et fraîcheur) Points d'eau pour se désaltérer, jouer et patauger

Etat des lieux

De nombreux places de jeux pour les plus petits (proches des habitations)

Pré-ados et ados investissent autrement les espaces Autonomie et capacité de se déplacer plus grande

Les aménagements des rues actuels et futurs favorisent la mobilité douce des enfants et l'accessibilité des espaces de jeux

!!! Rassembler et concentrer les espaces de jeux et par la même les rencontres avec les pairs mais aussi entre les générations

Listing des parcs publics existants

- 1. Parc du Théâtre
- 2. Château-Vieux Reconfière
- 3. Semilles
- 4. Temple en Biolle
- 5. Cinquantoux Industrie
- 6. Cinquantoux Gare
- 7. Tonkinelle
- 8. Arche Closillon
- 9. Street work out Semilles
- 10. Street au chemin d'Arche
- 11. Street à l'avenue du Simplon
- 12. Cour collège Europe
- 13. Reposieux
- 14. Morneau
- 15. Combasse
- 16. Ecole de Choëx
- 17. Route du Verney 6
- 18. Mabillon futur proche
- 19. Stade du Verney futur proche
- 20. Route du Pont-Rouge 9 futur proche

Etat des lieux

3 projets d'aménagement extérieur (budget 2023), 2 autres en cours de réflexion

- Cycle du Reposieux
- Salle de la Gare et La Tonkinelle
- Mabillon V
- Simplon 10
- Petite Ferme

Démarche participative durant la phase de conception: Simplon 10 et CO

!!! Au coût d'entretien supplémentaires espaces verts

Plans de quartiers Plantaud, Goilles, Semilles, Nant de Choëx Sud, espaces et parcs ouverts au public

Les espaces de jeux et de vie temporaires

- La zone sports et rencontre du Verney
- L'apprentissage de l'autonomie par le vélo

Conclusion

Merci pour votre écoute